

VILLE DE TOURNEFEUILLE

HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Matthieu BOURGASSER, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Alain PAUL, Corinne GINER, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Édith BIEBER, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSESEGUR, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, Élisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Agnès DEFOSSE, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL.

Absents ayant donné pouvoir :

Bernard BENSOUSSAN ayant donné pouvoir à Bruno LOMBARDO
Rachida LUCAZEAU ayant donné pouvoir à Corinne CURVALE
Élisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Murielle THOMAS
Sonja VON RODZIEWITZ ayant donné pouvoir à Maryline RIEU
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Jean-Luc FAURE
Aurore DUFAUD ayant donné pouvoir à Patrick CHARTIER
Fabien KALCK ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE

Étaient absents et excusés :

Frédéric ORILLAC

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Nous faisons retentir la cloche traditionnelle de ce conseil municipal. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, je salue les personnes présentes dans la salle ce soir. Je salue celles et ceux qui suivent la retransmission en direct ou ceux qui le feront plus tard en différé. En premier lieu, je vous informe de la création du groupe Tournefeuille Écologie Solidaire au sein de la majorité municipale. Je voudrais profiter de ce traditionnel propos d'accueil pour mettre en avant, comme je le fais régulièrement à chaque fois, les événements marquants depuis notre dernier conseil municipal. Et ils ont été nombreux. Nous avons signé la convention territoriale globale avec la CAF. Dans le même temps, nous avons signé le projet éducatif de territoire avec Monsieur Le DASEN. Vous le savez, le premier salon des pros organisé par l'Association des

commerçants et des professions libérales « MIT » a été une réussite. Le Bloom Festival, Murielle nous en dira peut-être un mot tout à l'heure, a été un succès et a lancé la période ou en tout cas le printemps des festivals à Tournefeuille. Nos trois fêtes de quartier ont là aussi été très appréciées. C'est une des festivités de proximité. Les festivités culturelles ont été poursuivies avec Exit de L'Usine, avec les Excentriques où nous avons été nombreux à la recherche ou à accompagner le Kiwico. Ceux qui étaient là comprendront. La Guinguette a ouvert ses volets pour la saison 2. Les festivals de la famille en fête et celui de la petite enfance ont rencontré une belle dynamique et dans tous ces événements, il faut remercier les parents pour leur mobilisation très importante. Le sport connaît toujours dans cette période de printemps de beaux moments évidemment autour de nos associations sportives. Je vais en oublier, donc pour ne pas en oublier, je vais en citer aucune. En revanche, sachez, mes chers collègues, que j'ai adressé en votre nom mes félicitations au Stade Toulousain et au TFC pour leur victoire que vous avez toutes et tous en tête. Certains ont vécu ces finales et ces victoires de façon très intense, je le sais. Les mercredis olympiques ont connu là aussi une belle dynamique et nous mettent dans la perspective des JO de Paris 2024. La fête locale qui démarre ce soir. Bref, le printemps est festif, vous le savez, à Tournefeuille.

En matière d'aménagement, je voudrais que nous remercions ensemble les élus en charge de l'aménagement et de l'urbanisme qui ont organisé les ateliers dans le cadre du PLUIH qui se sont déroulés dernièrement et qui ont réuni près de 200 Tournefeuillais. C'est dire que ce sujet intéresse et que ces ateliers concrétisent notre volonté de faire ensemble. La fête de la nature a été une réussite. Très tôt ou très tard, spécialistes et amateurs ont pu effectivement observer, analyser la biodiversité de notre commune. Enfin, je voudrais remercier le président du Service Départemental d'Incendie et de Secours et son chef de corps, Sébastien VERGER, pour avoir choisi Tournefeuille, vous le savez, samedi dernier à nouveau pour la journée nationale des sapeurs-pompiers. Une très belle journée du fait de la cérémonie du matin, mais aussi de l'ensemble des démonstrations l'après-midi qui plaisent tant aux enfants. Notre commune vit à un rythme important tous ces événements portés par les Tournefeuillais engagés, l'Agora, l'Amicale laïque, celles et ceux qui sont engagés sur l'autisme et plus largement nos 170 associations. Il faut les remercier, les saluer. Je le fais en votre nom ce soir.

Traditionnellement, mes propos d'accueil s'arrêtent là. Il y a quelques jours, j'ai ajouté les mots suivants. Si la vie de notre commune est intense, et on vient effectivement de le rappeler, l'activité joyeuse, pour autant, notre commune n'échappe pas à un climat national particulièrement violent. Je condamne la violence. Je condamne avec vous toutes les violences, à commencer par les violences subies par les élus et je leur apporte à chaque fois, en mon nom propre et en votre nom, notre soutien. Je condamne l'agressivité, la violence parfois subie par les agents de la Ville. Nous n'y échappons pas et nous les soutenons. Les élus de la République et les agents du service public doivent être respectés. Un point c'est tout. Cela, c'était il y a quelques jours, vous savez, relativement à un certain nombre d'événements qui ont touché des élus. Il y a quelques heures, j'ai ajouté ceci. Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour la famille du jeune Nahel. Les événements qui se sont passés à Nanterre il y a deux jours sont terribles et toute la lumière doit être faite sur les circonstances de ce drame. L'heure est aujourd'hui au recueillement et à l'apaisement et rien ne peut et ne pourra justifier les actes qui portent atteinte à l'ordre public que nous voyons et subissons aussi à Tournefeuille. Nous les condamnons fermement. La violence n'a rien à faire dans la République. Mieux qu'une minute de silence, je vous propose de dédier notre conseil municipal de ce soir à toutes les victimes de violences. Je vous remercie. Je vais donner la parole à Isabelle MEIFFREN pour l'appel nominal.

Madame MEIFFREN procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.

Monsieur le MAIRE : Nous souhaitons un bon rétablissement à notre collègue ORILLAC. Mes chers collègues, vous avez reçu l'ordre du jour. Cet ordre du jour a été présenté et instruit

dans les différentes commissions municipales et pour en terminer avec la commission plénière il y a quelques jours. Au-delà des rapports et des délibérations, nous aurons quelques questions orales, vœux et motions que nous instruirons en fin d'ordre du jour et nous en avons pris l'habitude dès l'année dernière, nous consacrerons à la clôture de ce conseil municipal un temps d'échange avec les représentants de notre Agora. Je vous invite évidemment à rester à ce temps d'échange. Nous clôturons le conseil municipal, nous garderons la diffusion parce que c'est un moment intéressant aussi pour les Tournefeullais en fin de conseil municipal. Je vous propose de démarrer notre ordre du jour.

00001 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Monsieur le MAIRE : Notre ordre du jour appelle en premier lieu l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars. Nous avons reçu des observations de David MARTINEZ qui étaient tout à fait justifiées et que nous avons intégrées dans le compte rendu qui vous a été adressé hier. Ce procès-verbal amendé hier et reçu, appelle-t-il d'autres observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

DEL 00001 Résultat du vote Pour l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	0

00002 RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DEL-20-020 DU 17 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE MAIRE – ARTICLE L2112-33 DU CGCT

Monsieur le MAIRE : Nous avons à approuver également une délibération sur le relevé des décisions municipales prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée. C'est Frédéric PARRE qui vous présente, s'il y a besoin, cette délibération. Il s'agit d'une prise d'acte. Nous ne votons pas. Est-ce que ce tableau qui fait le relevé des décisions appelle des observations de votre part ? Je n'en vois pas. Oui, Madame STOLL.

Madame STOLL : Nous avons une petite question à poser concernant les ALAE. Est-ce que c'est à ce moment-là que nous pouvons poser la question quant à la prestation et aux dépenses indues ? Est-ce que c'est à ce moment-là que nous intervenons ou pas ?

Monsieur le MAIRE : Il n'y a pas de délibération qui porte sur le sujet dans l'ordre du jour, donc ce ne sera pas rattaché à une délibération. Vous n'avez pas posé de questions orales sur ce sujet. Le seul point qui peut vous rattacher à la question, c'est effectivement le marché qui a été passé qui fait l'objet de ce compte rendu. C'est bien cela ? Il est dans le compte rendu. Si vous avez une interrogation, une question à poser, c'est donc maintenant.

Madame STOLL : C'est en rapport avec les modifications budgétaires qui seront présentées effectivement par Frédéric PARRE.

Monsieur le MAIRE : Cela peut être posé en DM aussi si c'est essentiellement budgétaire.

Madame STOLL : Oui, c'est plutôt dans ce cadre, je pense.

Monsieur le MAIRE : Pas de souci, à la DM alors. Si c'est essentiellement budgétaire, cela peut être là. Merci. Est-ce que ce tableau appelle d'autres remarques ? Non. Nous allons donc considérer que nous avons pris acte.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 00002 Résultat du vote Relevé des décisions municipales par Monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL- 20-020 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire – Article L2112-33 du CGCT	Les élus prennent acte.			

URBANISME

DEL 23-31 CONTRIBUTION AU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS AVEC L'AUAT POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite à examiner 3 rapports qui concernent l'urbanisme. C'est Jean DINIS qui va nous les présenter en commençant par le programme partenarial avec l'agence d'urbanisme.

Monsieur DINIS : Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette première délibération est la contribution au programme partenarial d'activités avec l'AUAT pour l'année 2023. Il s'agit d'approuver l'avenant n° 20 d'un montant de 32 700 € à la convention-cadre du 12 avril 2005. J'en profite, il y a une petite coquille sur la deuxième page, notamment sur la date. Il y a le 12 avril 2015, donc je l'ai indiqué et ce sera rectifié au lieu de 2005. C'est juste une erreur de frappe. Pour l'année 2023, les trois missions principales de l'AUAT sont l'assistance architecturale. Nous sommes aidés par une architecte de l'AUAT dans les instructions des permis de construire, que ce soit collectif ou les maisons individuelles et notamment, ils nous aident à la qualité architecturale des projets et aussi l'intégration dans leur environnement. Ils peuvent recevoir parfois des administrés pour les aider aussi à construire un projet. Ensuite, toujours pour l'année 2023, il y a l'assistance à la concertation du PLUIH. Juste pour un rappel, en juin 2022, l'AUAT nous avait accompagnés pour organiser et animer les différents ateliers concernant le PADD. Des réunions ont été organisées au Phare. Il y avait quatre thèmes, deux horaires proposés pour que le maximum de Tournefeullais puisse participer. L'engagement de l'AUAT dans ces réunions a été fort. Cette année, Monsieur le Maire, vous le rappeliez, le samedi matin, le 10 juin, des techniciens de l'AUAT étaient là pour ranimer ces différents ateliers concernant l'élaboration du règlement du PLUIH. Comme vous l'indiquiez, plus de 200 personnes ont assisté à ces différents ateliers organisés par secteur géographique. Les échanges ont été riches et très intéressants. À ma connaissance, je crois que nous sommes la seule commune de Toulouse Métropole à organiser ce type de concertation au niveau du PLUIH. Enfin pour terminer, ce qui reste à venir, la mise à jour des OAP dans le cadre du PLUIH. Pour terminer, je voulais insister sur la qualité du travail et de la relation que nous avons avec l'AUAT depuis de nombreuses années et j'en profite pour les remercier.

Monsieur le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions à propos de cette délibération ? Je ne vois pas de main qui se lève. Je vous propose de l'adopter.

DEL 23-31 Résultat du vote Contribution au programme partenarial d'activités avec l'AUT pour l'année 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	0

DEL 23-32 DÉNOMINATION DE VOIE NOUVELLE – PASSAGE ÉLISA LEMONNIER

Monsieur DINIS : Dans le cadre d'un permis de construire de création de 57 logements, une nouvelle voie qui accèdera sur le boulevard Alain Savary va être créée. Nous sommes dans le périmètre de la ZAC des Quéfets. Cette voie va rester privée, mais sera ouverte à la circulation publique. Par conséquent, il faut la dénommer. Nous proposons de la nommer passage Élis Lemonnier. Juste pour information, Élis Lemonnier est la fondatrice de l'enseignement professionnel pour les femmes. Elle a ouvert en 1862 à Paris la première école professionnelle pour jeunes filles.

Monsieur le MAIRE : Merci. Petite délibération, mais qui a du sens pour le coup. Y a-t-il des questions à propos de ce rapport que je vous soumetts.

DEL 23-32 Résultat du vote Dénomination de voie nouvelle – Passage Élis LEMONNIER	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	0

DEL 23-33 CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AV6

Monsieur DINIS : C'est une cession. Monsieur et Madame RICHOU résidant impasse Michel Montagné nous ont sollicités il y a quelque temps pour acquérir un espace vert mitoyen avec leur terrain qui est situé le long du canalet. Cette parcelle est l'AV6. Elle représente environ 242 m². Après réflexion, nous leur avons proposé de ne céder que 150 m² afin de conserver une bande de 4 mètres le long du canalet pour permettre son entretien. Monsieur et Madame RICHOU ont accepté cette proposition, ainsi que le prix estimé par le pôle d'évaluation domaniale, soit 124 € par m² ainsi que les différents frais qui sont avec la procédure.

Monsieur le MAIRE : Merci Jean. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ? Je n'en vois pas. Je propose de l'adopter. Merci Jean pour ces trois rapports.

DEL 23-33 Résultat du vote Cession partielle de la parcelle cadastrée AV6	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	0

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL 23-34 APPROBATION DE LA SUBVENTION ET CONVENTION DE PARTENARIAT DU PROJET « ÇA POUSSE À PAHIN » SUITE À L'APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS 2022-2023

Monsieur le Maire : Nous enchaînons dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique. Patrick CHARTIER nous présente un rapport concernant l'approbation d'une subvention.

Monsieur CHARTIER : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. L'appel à projets participatif de la Ville a vu éclore une vingtaine de projets divers depuis 2017. Des projets permettant de lutter contre l'obsolescence programmée avec le Repair Café, des projets de matériel partagé comme un broyeur, un composteur ou des nichoirs à oiseaux, des projets de microforêt, de jardins ou de vergers collectifs, des projets créatifs comme « Dessinons le monde d'après » dans les écoles ou l'exposition photographique sur Tournefeuille d'hier et d'aujourd'hui, des projets favorisant l'utilisation du vélo dans les écoles et j'en oublie. Bref, de beaux projets variés favorisant le vivre ensemble à l'échelle d'un quartier ou de collectifs d'habitants et s'inscrivant dans la transition écologique. Ce dispositif d'appel à projets participatif est maintenant porté par l'Agora citoyenne de la ville et est toujours financé par la Ville. Pour ce qui concerne cette délibération, il s'agit de voter une subvention pour la deuxième phase du jardin collectif « Ça pousse à Pahin ». Depuis plus de six ans, en effet, les porteurs de projet ont su fédérer autour de ce jardin collectif et en faire un lieu convivial de rencontre intergénérationnelle et interculturelle. Un lieu ancré dans le quartier de Pahin en lien avec la maison de quartier et l'école Pablo Picasso. Cette deuxième phase se concrétisera par l'exploitation de la partie encore non cultivée de la parcelle, l'extension du système d'irrigation, la mise en place d'une serre et l'achat d'équipements nécessaires à l'entretien et à la création d'aménagements destinés à l'accueil de public ciblé. Enfin pour rappel, la huitième édition de l'appel à projets participatif va s'ouvrir mi-juillet et les dossiers de candidature peuvent être déposés jusqu'à fin novembre. D'autre part, si vous souhaitez végétaliser juste quelques mètres carrés d'espaces publics dans votre rue, il existe également le permis de végétaliser. Toutes les informations sont sur le site de la mairie. Alors, à vos stylos !

Monsieur le MAIRE : Merci Patrick. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ou des commentaires ? Des prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Je vous propose d'approuver ce rapport.

DEL 23-34 Résultat du vote Approbation de la subvention et convention de partenariat du projet « Ça pousse à Pahin » suite à l'appel à projets participatifs 2022- 2023.	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	0

DEL 23-35 CONVENTION « COMMUNE VERT L'AVENIR » ENTRE GRDF ET LA VILLE DÉFINISSANT LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE PARTENARIAT POUR LA CONVERSION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DU FIOUL VERS LE GAZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire : Le rapport suivant porte sur une convention intitulée « Commune Vert l'Avenir » entre GRDF et la commune de Tournefeuille.

Madame MEIFFREN : Cette convention que nous vous proposons de signer avec GRDF a pour objectif d'accélérer la substitution des chaudières fioul encore présentes sur la commune par des chaudières gaz à haute performance qui seront alimentées bien évidemment dans un premier temps par du gaz naturel et à terme par du gaz renouvelable issu de la production de biométhane sur le territoire au fur et à mesure que la production se développera. Précisons, c'est important, que GRDF est une entreprise de service public qui ne vend aucune prestation aux particuliers, qui ne vend pas d'énergie. GRDF a exclusivement la charge du réseau de distribution de gaz naturel et du raccordement des usagers. Pour aller un petit peu plus loin que la délibération, je vais mettre l'accent sur quelques points de la convention. Ces substitutions du fioul par le gaz vont permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie des ménages, de diviser par deux les émissions de CO₂ et les émissions d'oxyde d'azote – l'oxyde d'azote, vous savez, c'est le fameux polluant dans l'atmosphère pour lequel la ZFE a été créée – et par cinq les émissions de poussières et de particules fines. Enfin, cela va permettre de soulager le réseau de transport électrique très fortement sollicité pendant les pointes hivernales d'appel pour le chauffage électrique qui nécessitent d'importantes et coûteuses importations d'énergie par la France à nos voisins, énergie produite par des centrales thermiques qui sont fortement émettrices de gaz à effet de serre. Cette convention précise les modalités selon lesquelles GRDF va accompagner cette campagne de substitution, ce à quoi GRDF s'engage, et de raccordement des clients au réseau. Mais elle prévoit également et à l'attention des Tournefeullais un programme de repérage des passoires thermiques de la commune et d'un accompagnement des ménages concernés pour les rapprocher le plus finement possible des dispositifs d'aide et de soutien. Je pense notamment à la Maison de l'énergie. GRDF nous propose d'organiser des ateliers d'information sur la rénovation globale et performante du bâti avec des professionnels ainsi que sur les écogestes au quotidien. GRDF nous propose de mener des actions de sensibilisation sur la précarité énergétique, notamment en partenariat avec le CCAS. Enfin, il nous propose des ateliers d'information sur les filières gaz, sur les métiers, avec des focus en particulier sur la méthanisation et le gaz vert qui font partie intégrante des énergies nécessaires à l'équilibre et à la diversification de notre mix énergétique. Pour notre part, si nous signons la convention, nous nous engageons bien évidemment à permettre à GRDF de mettre en œuvre cette convention dans les meilleures conditions, laquelle convention sera signée pour une durée de 18 mois.

Monsieur le MAIRE : Merci. Oui ! Des observations ? Des questions ? David MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Bonjour et merci. Quand nous avons vu cette délibération, nous étions quand même assez étonnés. Cela met vraiment en avant le gaz. Sur les derniers mois et les dernières années, vous avez bien vu la guerre en Ukraine. La première chose qui a choqué un petit peu les gens, c'est de voir effectivement que nous n'avons pas ce gaz et qu'il vient en grande partie de Russie. Nous sommes quand même assez gênés sur le fait de mettre en avant le gaz. Vous parlez de biogaz. Pour le moment en 2020, nous ne produisons que 1 % de la consommation, donc c'est vraiment très faible. Nous envisageons 10 % en 2030 et peut-être 100 % en 2050. Ce sont vraiment des visions à très long terme. Mais enfin le biogaz quand même, il y a quand même des controverses. Ceux qui l'ont installé vont produire du gaz, mais il y a quand même un résidu et ce résidu quand il est dans les terres, il y a quand même une polémique sur le fait de s'infiltrer dans les nappes phréatiques. C'est loin d'être la meilleure solution. Effectivement, il n'y a pas de meilleures solutions, donc il n'y a pas à les chercher. Effectivement, il faut quand même essayer de proposer aussi d'autres choses. Là, on met en avant le gaz, il y a quand même d'autres possibilités : photovoltaïque, la biomasse, les poêles à bois, ce genre de choses. On peut parler des pompes à chaleur, la géothermie. Il y a quand même d'autres solutions. Il faudrait quand même aussi penser à l'isolation des habitats. Là, on met en avant le partenariat avec GRDF. Ce qui fait peur, c'est qu'on envoie les gens dans la gueule du loup. Parce que je pense que quand on a un rendez-vous avec GRDF, ils ne vont pas vous proposer de mettre une pompe à chaleur, donc ils vont quand même se focaliser là-dessus. Nous sommes assez mitigés là-dessus. Nous aurions couplé

cela quand même, d'ailleurs vous avez tous reçu le petit bouquin de Toulouse Métropole, le guichet unique pour accélérer la rénovation énergétique. Cela aurait été bien aussi de mettre en avant ce guichet unique, parce que c'est un tout. Les dispositions gouvernementales veulent arrêter les chaudières au fioul, aussi celles à charbon pour celles qui existent, mais c'est un tout. Il faut quand même économiser l'énergie. La meilleure économie, c'est de ne pas utiliser l'énergie.

Ensuite, j'ai regardé la convention et il y a quand même des points qui posent un petit peu question. Si on prend un abonnement EDF, on oublie qu'on a quand même un nouvel abonnement à souscrire qui va être obligatoire. On voit que GRDF s'engage à offrir le raccordement du réseau à gaz. J'ai vu « offrir », mais quand je suis allé voir l'annexe, il y a écrit tarif de raccordement jusqu'à 610 €. La première question, je voulais savoir si ce qui est offert ce sont les 610 € ou juste l'appel initial. Ensuite, sur les engagements de GRDF, ils vont organiser une journée d'information, participer à une soirée de l'orientation auprès des collégiens et lycéens. Je voudrais savoir si dans cette soirée, on examine aussi d'autres solutions. Est-ce qu'ERDF va être invité et pas uniquement GRDF ? Je voulais savoir sur cette soirée puisqu'on parle à nos enfants, est-ce que qu'on ne va pas les aiguiller vers le gaz ? Est-ce qu'on va leur offrir des bons points s'ils regardent le stand du gaz ? Ensuite, une autre chose, l'engagement de la commune. Nous nous posons la question sur fournir la liste des quartiers concernés. Je ne sais pas comment vous allez procéder. Je voudrais savoir les listes que vous allez fournir à GRDF. Après, une question que nous nous sommes posée, c'est l'intérêt pour la commune au niveau des bâtiments communaux. Je voulais savoir quel est le mode de chauffage des bâtiments communaux. Parce que pour les convertir en gaz naturel, est-ce qu'ils sont au fioul ou pas ? Est-ce qu'on examine autre chose que le gaz ? Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Monsieur le MAIRE : Voilà une convention très étudiée. Merci pour cette lecture. Isabelle MEIFFREN pour répondre.

Madame MEIFFREN : Déjà, il y a des points que j'ai mentionnés dans la lecture et dans les commentaires que vous n'avez pas retenus. Effectivement, nous allons faire en sorte que les personnes qui vont être touchées par cette convention s'approchent de la Maison de l'énergie de Toulouse Métropole. C'est déjà un petit détail que j'évacue. Comme vous le dites très bien, toute forme de production d'énergie a un impact sur l'environnement, toute forme de production d'énergie a ses avantages et ses inconvénients. Nous pensons que l'électrification massive et à 100 % de notre système électrique est une autre forme de dépendance. Plusieurs scénarios montrent qu'il est tout à fait possible de faire des scénarios, des mix énergétiques basés sur la montée en puissance des énergies électriques, la montée en puissance des énergies biogaz renouvelables. Vous l'avez bien dit, d'ailleurs l'objectif qui est fixé pour le gaz renouvelable, c'est une couverture de 20 % des besoins en 2030 et pas 10 % et effectivement, sous réserve que nous diminuons par deux nos besoins en gaz, nous pourrions atteindre une couverture de quasiment 90 % de nos besoins en gaz renouvelable d'ici 2050. Ce sont les scénarios officiels validés par l'État. Ce sont des scénarios qui sont validés, travaillés et entre les mains de l'État pour guider ses choix politiques. Vous le dites en creux, c'est quand même difficile de ne pas parler du mix énergétique et nous sommes là déjà à coût terme dans une substitution du fioul qui est une énergie excessivement polluante. Nous rendons un service à une population qui est obligée, car si leur chaudière fioul tombe en panne, ils n'ont pas d'autres solutions. Ils ont un réseau de chaleur, des radiateurs. S'ils veulent se chauffer au gaz, GRDF leur offre le raccordement. C'est donc pour les premiers sujets. Deuxième point, vous évoquez que nous aurions pu leur proposer les pompes à chaleur, la géothermie, etc. Oui, il y a des pompes à chaleur. Il y a eu une explosion du marché des pompes à chaleur qui n'a pas été sans poser de difficultés puisqu'il y a beaucoup de contrefaçons, beaucoup de malfaçons. Surtout qu'une pompe à chaleur ne fonctionne pas sur un bâtiment qui n'est pas isolé. Alors, je vous rejoins, la priorité des priorités, c'est l'isolation du bâti. C'est la priorité n° 1, la sobriété et l'isolation du bâti, quelles que soient les solutions proposées. Les pompes à chaleur, ce sont des nuisances, des compresseurs, des risques de mal-adaptation, c'est un encouragement à la climatisation,

c'est de potentiels conflits d'usage. Vous me chauffez dehors pour vous rafraîchir dedans. Ce n'est pas simple. Ces solutions sont à étudier. Le développement des pompes à chaleur doit être très strictement encadré. Il y a de très bonnes pompes à chaleur, mais cela doit être encadré sous réserve, donc je le dis, que la maison soit bien isolée. Je le redis, la priorité des priorités, c'est l'isolation, une recritérisation du matériel et un contrôle effectif des installateurs. Nous sommes d'accord. Sur les enfants, cette convention est une convention-cadre. Comme je l'ai dit dans mon propos, nous allons en préciser les modalités avec GRDF. GRDF nous propose plutôt de faire des ateliers sur la méthanisation et cela tombe d'autant mieux que nous avons choisi de faire traiter nos biodéchets collectés par la restauration collective par méthanisation. Ce que vous entendez quand même sur le digestat issu de la méthanisation, je pense qu'il faut quand même s'appuyer sur des sources fiables. La méthanisation, c'est du compost haut de gamme. Cela fait de l'énergie et du compost très concentré. C'est un fertilisant qui peut retourner au sol. Citez-moi des cas de pollutions dramatiques par du digestat. Peut-être un peu de surfertilisation organique, mais j'aimerais bien savoir d'où vous tenez vos sources sur toutes les vilaines choses que l'on dit sur la méthanisation.

Monsieur le MAIRE : Pour rester sur le sujet de la convention, je vous redonne la parole, Monsieur MARTINEZ, il n'y a pas de souci pour rester sur cela. Ce que je vous propose parce que cette convention soulève des débats, qui sont bien légitimes, bien naturels sur la question de l'énergie de façon plus large et que nous pourrions convenir aussi que cette convention, qui est signée pour 18 mois, fasse l'objet d'un bilan. Je ne le vois pas de façon explicite, mais c'est assez évident qu'il y aura un bilan, de restituer en conseil municipal ce bilan et que dans la commission qui précède l'élaboration de ce bilan, vous puissiez poursuivre le débat sur la question de l'énergie. Nous n'avons pas matière ce soir à répondre sur les bâtiments publics, mais toutes ces informations peuvent être portées à votre connaissance en commission sans difficulté. Je vous redonne la parole si vous le souhaitez sur cette convention.

Monsieur SOULIE : Merci. Je vais essayer de conclure rapidement. D'abord merci David pour le travail fourni et l'analyse poussée qui a été menée. Effectivement, cette délibération, enfin l'annexe de la délibération elle-même, me gêne un peu parce que c'est un peu un fourre-tout, très honnêtement. Quand je lis qu'on va donner la liste des écoles, faire la mise en relation avec l'équipe éducative pour l'action de sensibilisation aux biodéchets, David l'a rappelé tout à l'heure, le pourcentage de biogaz dans le gaz aujourd'hui, c'est 1 %. Pour moi, cela sort du cadre. Effectivement, c'est toujours intéressant de sortir d'une chaudière au fioul pour aller vers une chaudière au gaz, bien entendu. Là, je trouve que l'on s'engage à beaucoup de choses qui sortent un peu de ce cadre. Donc, accompagner les Tournefeullais qui se chauffent au fioul pour qu'ils se chauffent au gaz, à la limite, j'aurais tendance à dire que c'est le travail de GRDF ou des fournisseurs de gaz, mais l'engagement de la commune, j'ai du mal à comprendre tout ce qu'on met en place, qui va quand même avoir un coût pour la commune puisque cela va demander de l'organisation. Si, il y a des administratifs qui vont travailler pour échanger des courriers, pour organiser les fameuses soirées, etc. Je trouve donc cette délibération un peu fourre-tout. Je voudrais revenir aussi sur les digestats que vous mentionniez et la pollution des nappes phréatiques. Effectivement, il y a des agents pathogènes. Alors, on ne va pas délibérer ici et citer les sources, mais nous pourrions en discuter au-delà. Il y a quand même des polémiques autour de ce sujet. Il y a également, et en particulier en Allemagne qui est un pays qui est très en avance sur la production de biogaz issu des déchets animaux, des déchets liés à l'élevage bovin et porcin et très souvent, il y a des installations qui ne sont pas étanches et qui fuient du méthane qui est un gaz, vous le savez très bien, à effet de serre bien plus dangereux, bien plus gênant que le dioxyde de carbone. Attention, ce biogaz aujourd'hui, il y a une controverse sur ce sujet, donc ce n'est pas la panacée, ni le gaz ni le biogaz. Effectivement, vous mentionnez la Maison de l'énergie, je pense que la priorité sur les logements anciens, comme nous pouvons en trouver à Tournefeuille, c'est vraiment de mettre le paquet sur l'isolation. Il y a un guichet unique, on l'a mentionné, à Toulouse Métropole pour cela. Là, je trouve que c'est une délibération qui est vraiment axée sur la fourniture de gaz. Pour notre part, nous nous abstiendrons de la voter.

Monsieur le MAIRE : Merci. Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Merci Monsieur le Maire. Rapidement, je comprends et je partage un certain nombre de réserves qu'on peut avoir sur le gaz, notamment fossile, mais aussi sur le biogaz. J'apprécie sur ce point une partie des questions pertinentes de Monsieur MARTINEZ, mais aussi les réponses mesurées de Madame MEIFFREN. Il reste à avoir une attention particulière sur les modes de production de ce biogaz qui doit être, nous en avons déjà débattu en commission, essentiellement local et basé sur la méthanisation de nos déchets ou via d'éventuels procédés véritablement durables qui pourraient advenir. C'est pour cela qu'il nous semble important de maintenir le réseau, ce qui est l'objet de cette délibération. Nous pourrions prendre comme exemple aussi le réseau ferré qu'on avait laissé périliter alors que c'était la route qui avait le vent en poupe à l'époque. Maintenant, nous en avons besoin et ce ferré nous manque. Il est donc important de maintenir le réseau. Cette convention a le mérite de permettre une certaine prudence vis-à-vis d'une tendance un peu trop rapide à mon goût et à notre goût effectivement vers le tout électrique qui n'est pas non plus une panacée et qui est lui aussi sujet à débat. Merci.

Monsieur le MAIRE : Je conclus en disant que nous aurons à présenter le bilan de cette opération en conseil municipal et qu'elle sera présentée en commission ou dans une commission qui puisse être ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux à laquelle nous pourrions inviter les représentants de GRDF de telle façon, sur la base du bilan, à avoir un échange, un débat tout à fait constructif sur l'ensemble de ces sujets. Vous avez absolument raison les uns et les autres dans vos interpellations et vos prises de parole. Je sou mets néanmoins cette approbation. Monsieur SOULIE, oui. Allez-y.

Monsieur SOULIE : Excusez-moi, juste j'ai oublié de le rappeler. Il y avait une question qui a été posée par David MARTINEZ concernant le mode de chauffage des bâtiments publics. Vous ne nous avez pas répondu. Est-ce qu'aujourd'hui il y a encore des bâtiments publics chauffés au fioul à Tournefeuille ?

Madame MEIFFREN : Nous avons une quarantaine de chaudières gaz. D'ailleurs, je ne sais pas si nous allons actionner parce que c'est une convention-cadre, nous allons retravailler avec GRDF une fois que la convention sera signée pour voir ce que nous prenons ou pas et ce que nous faisons évoluer dans le dispositif. Il y a donc de la marge de manœuvre. Non. Je ne sais pas si GRDF va pouvoir beaucoup nous aider parce que nous faisons déjà un travail énorme sur la régulation, sur le fonctionnement de nos chaudières gaz. C'est peut-être un volet de la convention que nous n'actionnerons pas. Elles sont sur les chaudières gaz des particuliers.

Monsieur SOULIE : Il faudrait supprimer les engagements de la commune. Il est mentionné : « La commune s'engage à étudier la possibilité avec GRDF de l'intérêt que pourrait avoir la commune de convertir ces bâtiments communaux au gaz naturel. » Cette phrase n'a donc pas lieu d'être.

Madame MEIFFREN : Nous verrons s'il y a des extensions ou des évolutions. Nous restons ouverts. Nous allons discuter de cette proposition de travail commun.

Monsieur le MAIRE : Pas d'engagement.

Madame MEIFFREN : Il n'y a pas d'engagement.

Monsieur le MAIRE : Je sou mets à votre approbation cette convention.

DEL 23-35 Résultat du vote Convention « Commune Vert l'Avenir » entre GRDF et la ville définissant les conditions et les modalités de partenariat pour la conversion des installations de chauffage du fioul vers le gaz sur le territoire de la commune	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	0	6	0

DEL 23-36 CONVENTIONS RELATIVES AU DÉPLOIEMENT D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE EN BOUCLE SUR LE TERRITOIRE DE TOURNEFEUILLE – CITIZ

Madame MEIFFREN : Vous vous rappelez, le 14 février dernier, nous avons signé notre prise de participation en tant que sociétaire à la coopérative Citiz Occitanie. C'est une convention qui marquait notre volonté de développer l'autopartage sur la commune pour réduire la dépendance des usagers à la voiture individuelle en complément des autres solutions alternatives (transports en commun, vélo, covoiturage). Je rappelle que l'autopartage offre un service de transport en lieu et place de la possession en propre d'un véhicule qui, dans les faits, stationne une bonne partie de la journée sur un parking. L'autopartage libère de l'espace en ville. Un véhicule Citiz autopartagé libère trois places de stationnement en voirie et remplace à terme huit véhicules. Enfin, l'autopartage donne la possibilité de déplacements à ceux qui n'ont pas de véhicule pour se déplacer. Le partenariat que nous allons signer avec Citiz va permettre à tous les Tournefeullais d'utiliser les véhicules Citiz sur Tournefeuille, bien sûr, mais dans la France entière. Le réseau Citiz compte 800 véhicules à peu près, répartis dans près de 200 villes, avec des stations bien évidemment proches des gares pour ceux qui aiment le train. À Toulouse, je pense qu'il y a une soixantaine de stations. Citiz est donc en train de déployer son maillage de stations sur les communes périphériques et Tournefeuille est très contente de s'engager dans cette dynamique. La délibération qui vous est proposée concerne la signature de deux conventions. La première convention concerne la stratégie et ce qu'il faut faire pour déployer les premières stations sur la commune. Elle précise le partage de nos responsabilités réciproques. Je rappelle que nous avons décidé d'implanter trois premiers véhicules, deux voitures place de la mairie et une troisième voiture au Chêne. La seconde convention concerne le véhicule de la municipalité qui va rentrer dans le pool des véhicules utilisables par les Tournefeullais quand il ne sera pas utilisé par les agents et les services.

Sur la première convention, en synthèse, nous rappelons que Citiz prend en charge l'assurance tous risques des voitures, l'entretien, une visite tous les deux mois, les réparations des véhicules, leur nettoyage, la facturation, l'instrumentation logicielle permettant les réservations, le suivi, la mise à disposition des cartes carburant ou de cartes d'abonnement recharge électrique selon les véhicules. Les usagers, quant à eux, c'est un service, sont facturés à l'heure ou au kilomètre. Mais c'est quand même Citiz qui paie le carburant. Les cartes vous permettent de recharger la voiture. La Ville pour sa part s'engage à déployer progressivement les stations sur son territoire, en dialogue avec Citiz, en cohérence avec les besoins que nous identifierons et aussi en cohérence géographique avec nos villes voisines. La Ville s'engage aussi dans le cadre du plan d'autopartage métropolitain et en lien avec la Métropole à créer les stations, les marquer, faire la signalétique, mettre en place les arceaux et l'entretien de ces espaces, le bornage électrique que nous menons toujours en partenariat avec la métropole si des véhicules venaient à être autopartagés, à faire respecter les conditions de stationnement, à communiquer largement sur ce nouveau service proposé aux

Tournefeullais et inciter bien évidemment les Tournefeullaises et les Tournefeullais à y adhérer. Enfin, un dernier point important, former les agents et les élus à la prise en main des véhicules. Voilà pour la première convention.

La seconde convention précise les conditions de mise à disposition du véhicule municipal dans le pool Citiz. Ce qui est quand même intéressant, le point le plus important à soulever, ce sont les conditions d'abonnement et d'utilisation bonifiées qui s'appliquent aux élus et agents qui vont utiliser le véhicule municipal dans le cadre de leur mission puisque nous aurons une réduction. Les agents et les élus qui le souhaitent pourront utiliser ce véhicule avec 50 % de réduction. Il y a une autre information importante dans cette convention, ce sont les conditions d'abonnement et d'utilisation pour les agents et les élus pour leurs trajets personnels puisqu'il y aurait aussi une inscription gratuite aux services et les tarifs d'abonnement et d'usage les plus bas.

Monsieur le MAIRE : Merci Isabelle pour cette présentation très précise et très concrète. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part, des prises de parole, des explications de vote ? Non, tout est parfaitement clair. Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Merci Monsieur le Maire. Je vais être très court. Je vais juste préciser qu'effectivement tout cela n'a de sens que dans le cadre d'un plan plus général de déplacement urbain, métropolitain et régional qui inclut du RER, des transports en commun plus généralement et des pistes cyclables puisque c'est cela qui nous invite à nous affranchir de l'usage et de la possession d'une voiture individuelle. Ensuite, à titre personnel en tant qu'utilisateur, je me réjouis de cette délibération car cela m'évitera, comme d'autres voisins, de racheter un véhicule et donc de pouvoir continuer à me déplacer de cette manière. Enfin, avant qu'on le précise, en tant qu'administrateur bénévole de Citiz, je n'ai donc pas d'autre bénéfice que de ne pas avoir à racheter une voiture, je me déporterai de ce vote.

Monsieur le MAIRE : Parfait. D'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vais soumettre à votre approbation cette délibération.

DEL 23-36 Résultat du vote Conventions relatives au déploiement d'un service d'autopartage en boucle sur le territoire de Tournefeuille – CITIZ	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	1

SDEHG

DEL 23-37 SDEHG - RÉNOVATION DES POINTS LUMINEUX HS PL N° 1660 - 1891 - 1897 - 196 - 1922 - 7182 - 8152 - 84374 - 5 BU 475

Monsieur LOMBARDO : Vous faire un rappel de l'importance du SDEHG, du Syndicat d'Énergie de Haute-Garonne. C'est effectivement aujourd'hui un partenaire essentiel et de premier ordre. Pourquoi ? Parce que le syndicat d'énergie, ce sont 585 communes et donc finalement toutes les communes de Haute-Garonne en dehors de Toulouse. Le SDEHG est un acteur clé du département en matière de service public de l'énergie. Nous l'avons compris, c'est un outil de mutualisation à l'échelle départementale, rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et plus égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens. Il veille à la qualité de l'électricité, développe le réseau d'électricité, réalise des travaux

d'investissement tels que l'enfouissement et le renforcement du réseau d'électricité. Le parc d'éclairage public du territoire du SDEHG est constitué de 250 000 points lumineux et donc à peu près 8 000 pour Tournefeuille. L'ambition de devenir le premier département français avec 100 % de LED en 2026, au rythme de 40 000 points lumineux rénovés par an afin de permettre à moyenne une économie, nous le savons, de 80 % d'énergie. Ce sont aussi des solutions pour un éclairage public performant. Nous avons un réseau également de 100 bornes de recharge dans le cadre du SDEHG. Nous avons parlé tout à l'heure également des différents moyens. D'accompagner les territoires dans la transition énergétique sur le développement de l'autoconsommation, la veille énergétique et les différentes technologies, la poursuite des services et des projets actuels pour les communes. C'est également la mutualisation des achats pour réaliser des économies d'échelle. Notamment, cela a été le cas pour les radars pédagogiques. Réaliser aussi des audits énergétiques avec un reste à charge simplement de 5 % pour les communes et c'est le cas pour nos bâtiments communaux, dont les écoles. Nous avons donc pris ce dispositif qui nous permet de faire ces études. Le SDEHG, surtout aujourd'hui sur Tournefeuille, propose aux communes un nouveau programme d'éclairage public, je vous en ai déjà parlé, qui est le LED Haute-Garonne 2026++. C'est un nouveau programme LED permettant d'atténuer la hausse des prix de l'électricité grâce au remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par un LED standardisé. C'est réservé aux travaux légers d'investissement. C'est notre cas. Le nouveau luminaire proposé est optimisé pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse. Ce programme ouvert à tous et à toutes de points lumineux favorisera le remplacement des luminaires de type boule que nous avons dans tous nos lotissements. Nous avons donc fortement insisté auprès du SDEHG pour pouvoir accéder à ce LED 2026++.

En dehors de ce petit rappel, puisqu'en général nous ne faisons que rappeler dans les délibérations sur des rénovations comme ici, comme c'est noté dans la présentation, avec les rues qui y apparaissent. Vous avez en général les plans qui vont avec. Nous concernant, il reste à la charge de la commune 4 346 € sur les différents points lumineux de la délibération 23-37.

Monsieur le MAIRE : Merci Bruno. Est-ce que cette délibération et les informations qui l'ont accompagnée appellent des observations de votre part ? Non. Je soumetts à votre approbation

DEL 23-37 Résultat du vote SDEHG - rénovation des points lumineux HS PL N° 1660 - 1891 - 1897 - 196 - 1922 - 7182 - 8152 - 84374 - 5 BU 475	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

DEL 23-38 CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE L'EFFACEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION SITUÉ RUE DU MÉDOC

Monsieur LOMBARDO : Rue du Médoc, il s'agit d'un accord entre Orange et le SDEHG de façon à pouvoir mutualiser les réseaux et les fourreaux. Également, nous devons délibérer sur ce sujet. Rue du Médoc, c'est la réfection totale de cette voie, avec également les effacements des réseaux. Il y a donc cette convention relative à l'effacement du réseau.

Monsieur le MAIRE : Très bien, merci. Fin des travaux sur Médoc ? À l'automne globalement ?

Monsieur LOMBARDO : Oui, prévu pour l'automne. Nous arrivons vraiment à la fin.

Monsieur le MAIRE : Très beau chantier. Des questions sur cette délibération ? Je ne vois pas de main qui se lève. Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-38 Résultat du vote Convention relative à la réalisation de l'effacement du réseau de télécommunication situé Rue du Médoc	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

INFORMATIQUE

DEL 23-39 APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Monsieur LOMBARDO : Approbation des statuts de la Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques Métropolitain, il s'agit là, en dehors de Toulouse qui a déjà cette infrastructure, ces réseaux depuis 2003, de pouvoir effectivement avoir cette possibilité sur les autres communes. Pour nous, c'est absolument essentiel pour mieux mailler, mieux connecter, mieux interconnecter nos différents systèmes et notamment nos différents systèmes de vidéoprotection. Toutes nos caméras en place qui sont de très haute qualité vont pouvoir fonctionner beaucoup mieux, être pilotées à distance et, vous le savez, tout l'investissement qui arrive et qui est déjà en cours est pratiquement en travaux va pouvoir donc se piloter avec ce système. La Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures, le nom commercial c'est ZEFIL. Nous l'entendrons et vous l'avez entendu dans ce cadre. Il faut effectivement délibérer pour approuver les statuts modifiés de la Société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques annexé à la présente délibération, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et en particulier à signer les statuts de la SPL RIN.

Monsieur le MAIRE : Merci Bruno. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ? Non, je n'en vois pas. Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-39 Résultat du vote C Approbation des statuts de la société Publique Locale Réseau d'Infrastructures Numériques	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

FINANCES

DEL23-40 RÉGULARISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AU COS

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une régularisation du versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales. Quelques mots d'explication. En 2013, donc il y a neuf ans, une partie de la subvention qui avait été votée par le conseil municipal au profit du Comité des Œuvres Sociales a été versée à l'Association du Comité des Œuvres Sociales. C'est-à-dire que sur 115 000 € qui ont été votés à l'époque au profit du Comité des Œuvres Sociales, 80 000 € seulement ont été versés sur le compte du COS au lieu de 115 000 €, soit une différence de

35 000 €. Après que nous en avons discuté avec le comptable public qui nous a alerté, il a été prévu avec le comptable public de procéder à une régularisation de cette situation puisque cette situation avait perduré sans que les finances de la commune n'en soient affectées pour cette somme, mais il fallait régulariser comptablement cette situation. Nous nous sommes donc mis d'accord avec le comptable public pour réaliser cette régularisation selon une double modalité : une partie sur le budget principal 2022 pour un montant de 17 000 € et le solde, soit 18 000 €, sur le budget principal 2023. En fin de compte, il s'agit d'une régularisation du versement sur le budget 2022 de 17 000 € au profit du Comité des Œuvres Sociales au titre du reliquat d'une subvention de 2013 et une autre régularisation sur le budget 2023, celle-ci de 18 000 €, au titre du reliquat de cette même subvention de 2013. Évidemment, ces crédits seront inscrits au budget 2023 pour ce qui concerne les 18 000 € et pour les 17 000 €, la régularisation a été effectuée selon une modalité plus simple. Un certificat comptable administratif avait été accepté par le comptable public. Mais là, il s'agit de régulariser la totalité au travers de cette subvention de ces deux versements, à la demande du comptable public et avec son accord.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Non, je sou mets à votre approbation.

DEL 23-40 Résultat du vote Régularisation de versement de subvention au COS	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

DEL23-41 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2023

Monsieur PARRE : Vous allez avoir à l'écran et vous avez entre les mains la première décision modificative de l'année 2023. Nous avons voté le budget primitif le 28 mars 2023 et donc il s'agit effectivement de la première décision modificative de l'année. Cette décision modificative porte en équilibre sur un montant de 1 398 956 €, dont 1 103 393 € en fonctionnement et 295 563 € en investissement. Si vous le voulez, je vous commente rapidement les postes qui concernent cette délibération. Vous avez sous les yeux le tableau. Alors, je pars de la gauche du tableau des dépenses pour aller vers les recettes, avec des recoupements entre les dépenses et les recettes, quand cela est nécessaire, c'est-à-dire quand il y a des compensations entre les deux.

Au titre du fonctionnement d'abord, nous avons des augmentations de crédits de dépenses. Je cite les principaux. 220 000 €, il s'agit du coût supplémentaire que nous devons supporter pour le nouveau marché enfance-jeunesse d'ici la fin de l'année 2023, donc pour les 4/12^e de l'année. Ces 220 000 € sont compensés à droite en recettes de fonctionnement par les 260 000 € que vous trouvez au bas à droite du tableau. Pour quelle raison ? Parce que dans le cadre de ce nouveau marché enfance-jeunesse, les agents que la collectivité met à disposition du prestataire nous sont remboursés par le prestataire. Bien évidemment, si je reviens aux 220 000 €, nous avons évalué un surcoût éventuel de ce marché, mais il faut l'ajuster avec ces 220 000 €. Donc, compensation par cette recette supplémentaire, ce remboursement sur rémunération du personnel. Le marché est libellé de cette manière. C'est comme cela que nous allons fonctionner avec ce nouveau marché.

Ensuite, si je reviens aux dépenses en augmentation de crédits de dépenses, l'alimentation 250 000 €. Il s'agit tout simplement évidemment, vous l'avez deviné, de la hausse de l'inflation qui nous oblige à ajuster le montant que nous avons voté au mois de mars. Un supplément de 250 000 €. Ensuite, 60 000 €, ce sont des fournitures pour les services techniques. Je descends toujours et je change de chapitre et donc de nature de dépenses. 12 825 €, il s'agit de la régularisation d'une subvention aux associations, une régularisation qui concerne des délibérations qui ont été prises par les associations d'environnement qui sont situées en

Occitanie. Il s'agit tout simplement d'une mauvaise imputation. Ces 12 825 € en augmentation de crédits de dépenses, on les retrouve un peu plus haut, en diminution de crédits de dépenses. Il s'agit d'une opération nulle, si je puis dire, puisque c'est simplement une régularisation comptable. Nous modifions le chapitre. C'était une mauvaise affectation comptable. Ce sont donc des choses que nous avons déjà prévues et votées. Je continue dans l'augmentation des crédits de dépenses. 195 000 €, il s'agit d'une contribution supplémentaire au SIPR (Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée). 2 660 €, c'est le plan éclairage LED pour le spectacle vivant. Je descends toujours dans les augmentations de crédits de dépenses, j'en arrive aux intérêts des emprunts. 42 760 €, il s'agit d'une augmentation des taux. Vous savez que les taux des emprunts augmentent et ont augmenté, donc 42 760 € pour les intérêts de nos emprunts. La ligne au-dessous, il s'agit de l'augmentation des taux variables pour la ligne de trésorerie, avec un taux – c'est pour illustrer mon propos, je pense à celui-ci pour la ligne de trésorerie – qui est passé de 0,39 % à 3,1 %. Je descends toujours et je vais un peu plus vite. Pour équilibrer le tout, il convient d'effectuer un virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, mais là c'est de la comptabilité budgétaire, de 295 563 €. Nous en avons fini avec les dépenses de fonctionnement qui s'équilibrent. Donc, 1 116 218 € - 12 825 €.

Ensuite, je continue dans le fonctionnement, les recettes. Nous avons des recettes supplémentaires pour équilibrer tout ceci. Tout d'abord un ajustement fiscal de 689 947 €. Il s'agit d'un ajustement suite à la réception par notre collectivité d'un état qui est produit par l'administration fiscale. Nous avons reçu un état fiscal provisoire sur lequel nous avons compté pour établir le budget primitif. Nous avons reçu un état 1259 définitif, c'est ainsi qu'il s'appelle, qui indique que nous bénéficions d'une recette fiscale supplémentaire de 689 947 €. Au titre des recettes, là aussi, un montant définitif de DGF, de dotation forfaitaire qui fait partie de la DGF, de 62 005 €. Aussi, c'est toujours de la fiscalité, l'allocation compensatrice que l'on trouve aussi dans l'état de 1259 dont je viens de parler, de 91 441 €. Plus le remboursement dans le cadre du nouveau marché enfance-jeunesse de la mise à disposition par la collectivité de ses agents dans le cadre de ce marché. Nous obtenons donc 1 103 393 €.

Je passe donc à l'investissement. Là aussi, une augmentation des échéances d'emprunt pour le capital, puisque c'est en investissement, en augmentation de dépenses de 106 823 €. Une subvention d'équipement du SDEHG de 10 000 €. Une petite dépense supplémentaire pour acheter un bien nécessaire au fonctionnement du service de la police municipale 2 400 € et donc au titre de l'opération extension du cimetière de Pahin, une augmentation des crédits de dépenses en investissement de 180 000 €. Il s'agit d'une régularisation aussi dans l'outil informatique de gestion du budget. Ce sont des crédits que nous avons votés, mais qui n'avaient pas été saisis dans l'outil. Mais tout cela avait été mis dans le budget, dans les annexes du budget et prévu dans la prospective. Il ne s'agit donc de rien de nouveau. C'est là aussi une régularisation. Nous obtenons donc un montant d'augmentation de crédits en dépenses en investissements de 298 223 €. Au titre des diminutions de crédits de dépenses, 2 660 € de petit matériel mobilier. Il s'agit de matériel de mobilier pour L'Escale de 2 660 €. Tout ceci, après virement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, permet d'équilibrer, je le disais tout à l'heure, cette décision modificative pour un montant de 1 398 956 €.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric pour cette présentation extrêmement précise.

Monsieur PARRE : Cette fois-ci précise.

Monsieur le MAIRE : Non, c'est toujours précis, clair et pédagogique. Merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Nous avons donc retenu que Nadine Stoll avait une question tout à l'heure. Allez-y.

Madame STOLL : Ma question ne va pas vous étonner puisque j'étais déjà intervenue lors de la plénière à propos du changement de prestataire concernant les centres de loisirs. L'information nous est parvenue par des voies détournées. Je fais la remarque qu'en tant

qu'élus de l'opposition, nous sommes en droit quand même d'être mis au courant d'un changement de prestataire et d'une étude de marché sur le sujet. Enfin, c'était un aparté qu'il me semble important de souligner. J'en viens aux chiffres. Concernant les 220 000 €, augmentation budgétaire concernant ce nouveau prestataire, pourriez-vous nous donner quelques éléments, des précisions que vous nous aviez données en plénière, mais qu'il serait intéressant de faire connaître au public qui nous écoute ? Et autre question, vous nous avez parlé effectivement de 260 000 € qui viendraient effectivement compenser les 220 000, mais quid de cette compensation au-delà de la fin de 2023, sachant que cette augmentation de 220 000, vous venez de l'annoncer, concerne les quatre derniers mois de 2023. Quid de 2024 et au-delà ? Je pense avoir tout dit et peut-être dire ce qu'il en est de ce nouveau prestataire qui a été choisi et donc qui a remplacé Léo Lagrange qui termine son contrat cet été, il semblerait.

Monsieur le MAIRE : Frédéric PARRE pour des éléments budgétaires.

Monsieur PARRE : Oui, pour des éléments budgétaires. C'est indiqué d'ailleurs dans les décisions municipales. Le marché de prestations à ALAE et ALSH pour les deux lots, puisqu'il y a deux lots. Le lot n° 1 concerne les accueils de loisirs périscolaires ALAE semaine et mercredi après l'école et les accueils de loisirs extrascolaire ALSH vacances scolaires, les journées découvertes et les bivouacs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Vous avez son montant dans le tableau des décisions municipales, 3 005 102,31 €. Le lot n° 2, il s'agit des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ALSH, les ateliers collège, les chantiers jeunes et le PIJ (Point Information Jeunesse), mais là pour les jeunes de 11 à 17 ans et le montant du marché s'élève à 352 715,49 €. Voilà pour ce marché pour lequel il y a eu une commission d'appel d'offres présidée par Isabelle MEIFFREN qui est intervenue en commission plénière. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de LEC Grand Sud-Ouest et LEC, c'est Loisirs Éducation Citoyenneté, au détriment de Léo Lagrange Sud-Ouest. Ce sont les éléments de fait. Il y a eu une commission d'appel d'offres qui a examiné les offres dans les conditions dont nous avons déjà parlé, de manière tout à fait classique, si vous voulez, qui a comparé les offres et qui a retenu l'offre dont je viens de vous faire part. En commission plénière, Madame LUCAZEAU vous a parlé des critères objectifs qui ont été retenus et c'est au vu de ces objectifs que cette offre a été retenue. C'est pour les éléments budgétaires.

Monsieur le MAIRE : Merci. Oui, allez-y.

Madame STOLL : Je ne crois pas avoir entendu quelles étaient les lignes budgétaires qui font qu'il y ait une telle augmentation entre l'ancien et le nouveau prestataire. À quoi correspondent les 220 000 € concrètement ? Quels sont les services supplémentaires qui correspondent à cette somme ?

Monsieur PARRE : C'est leur offre qui a été retenue, l'actualisation aussi et l'inflation des prix en totalité de manière générale, qui fait qu'effectivement il y a une augmentation du prix de ce marché. C'est tout à fait tout à fait normal. Cette augmentation de 220 000 €, si vous voulez, pour voter un budget primitif alors que le choix n'avait pas été réalisé, la commission d'appel d'offres ne s'était pas réunie, les offres avaient été déposées, mais elles n'avaient pas été examinées, donc nous avons procédé à une évaluation pour réaliser le budget primitif, mais il se trouve qu'il faut rajouter 200 000 €. Mais dans ces 200 000 €, il y a aussi le personnel mis à la disposition, une partie les 4/12^e de la valeur ou du prix de la mise à disposition par la collectivité de son personnel. Il n'y a pas que de la prestation et ceci est remboursé, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, pour les 4/12^e en recettes.

Monsieur le MAIRE : Je vais vous inviter pour plus d'informations à rencontrer Rachida LUCAZEAU qui vous permettra d'aller dans le détail de ce qu'elle pourra vous donner sur le résultat de ce marché et sur les prestations. Parce que votre questionnement va jusqu'à qu'est-ce que cela change dans les prestations, dans les activités, etc., donc cela nous emmène trop

loin par rapport à la délibération. Sachez que tout est clair administrativement, il n'y a pas de difficultés. Cela a été proposé par la CAO et validé par l'autorité territoriale dans les règles et dans les temos. Madame LUCAZEAU, adjointe à l'éducation, a rencontré les représentants de parents, les directeurs des écoles, évidemment est en relation avec Léo Lagrange. Tout est donc en place pour que cela se passe bien. Oui, c'est un changement, c'est un marché public, donc le prestataire est amené à changer. C'est le fonctionnement des marchés publics en collectivité. Nous sommes habitués et nous remercierons Léo Lagrange parce qu'ils ont imprimé sur la commune cette question de l'accompagnement périscolaire, etc. Nous avons travaillé de nombreuses années avec eux et nous accueillerons LEC dès la rentrée et le transfert de tout cela se passera d'autant mieux. Je l'ai dit aux animateurs, je le redis ici pour que tout le monde l'entende. Nous avons absolument confiance dans LEC, notamment parce que les animateurs sont ceux qui sont aujourd'hui sous Léo Lagrange en particulier. Il faut aussi prendre la mesure de cela et que nous repartions sur une nouvelle génération, une nouvelle époque, de nouvelles pratiques et nous le verrons ensemble. C'est donc très clair administrativement et pédagogiquement. Mais pour plus de détails sur cela, pour nous éloigner raisonnablement de la délibération sur la DM, je vous invite à vous rapprocher de Rachida LUCAZEAU qui est adjointe en charge.

Monsieur PARRE : Vous en reparlez dans le détail, mais il y avait une augmentation aussi du prix du marché de l'offre de Léo Lagrange. Les deux prestataires ont augmenté leurs prix. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur le MAIRE : Vous souhaitiez intervenir, Madame TOURNEIX-PALLME.

Madame TOURNEIX-PALLME : Nous aurions pu en discuter en commission Vivre la ville. C'est dommage. Je regrette.

Monsieur le MAIRE : Oui, pas de souci. Si cela n'a pas été fait, ça pourra l'être. Il n'y a pas de difficulté. Vous avez un représentant en commission d'appel d'offres qui instruit et qui étudie ces dossiers, vous avez un titulaire et un suppléant, donc je suis surpris que vous posiez cette question. Vous n'y êtes pas pour des raisons... C'est à la proportionnelle, vous le savez.

Madame TOURNEIX-PALLME : Enfin, c'est juste un sujet que nous aurions pu aborder en commission Vivre la ville. C'est tout.

Monsieur le MAIRE : Oui, bien sûr. Je viens de vous le dire.

Madame TOURNEIX-PALLME : C'est juste une observation. Merci.

Monsieur le MAIRE : Je viens de vous dire que si cela n'a pas été fait dans la période, cela pourra être fait avant la rentrée ou autour de la rentrée puisque nous démarrons finalement à la rentrée un nouvel accompagnement enfance jeunesse. Il n'y a pas de difficultés pour le faire. Si vous aviez posé la question, cela aurait été mis à l'ordre du jour. Vous êtes fondés à mettre des points à l'ordre du jour. Il n'y a pas de difficultés pour ça. Cela n'a pas été le cas. Nous avons plusieurs sujets à traiter. Ça le sera à la rentrée.

Monsieur SOULIE : Nous ne pouvons pas mettre à l'ordre du jour un sujet dont nous ignorons tout. Nous avons appris cela après coup dans la rue que nous changions de prestataire.

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE, vous avez un titulaire et un suppléant à la CAO, donc participez à la CAO.

Monsieur SOULIE : Il était absent pour raison médicale.

Monsieur le MAIRE : Et le suppléant ?

Monsieur SOULIE : Il n'a pas été prévenu à temps. La personne a eu un accident.

Monsieur le MAIRE : Siégez là où vous devez siéger et vous aurez les informations en temps et en heure. Il n'y a pas de polémique à tenir là-dessus.

Monsieur SOULIE : Sur le point où vous disiez « vous n'aviez qu'à poser des questions en commission », nous ne pouvons pas poser des questions si nous ne sommes pas au courant. Donc, c'est tout.

Monsieur le MAIRE : En remontant, si vous aviez participé à la CAO comme vous deviez le faire en tant que titulaire, je comprends que le titulaire est absent, mais il y a un suppléant, vous auriez eu toutes ces informations, vous auriez posé la question en commission. Cela n'a pas été fait. Point. Nous le ferons. Il n'y a pas de difficultés pour cela. Merci. Je vous propose d'adopter cette décision modificative n° 1. Oui, Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Si c'est bien un vote et pas une prise d'acte, juste une explication de vote qui va être très claire puisque cela a déjà été dit. Comme nous ne sommes pas à l'initiative du budget et parce que nous ne sommes pas membres de la commission d'appel d'offres, nous nous abstiendrons.

Monsieur le MAIRE : Pas de souci. Je sou mets à votre approbation cette délibération sur la décision modificative.

DEL 23-41 Résultat du vote Décision Modificative n°1 du Budget principal de la Ville 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	8	0

DEL23-42 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE PROFESSIONNEL FRANÇOISE (ECO GAMES)

Monsieur PARRE : Au regard de l'action menée par le lycée professionnel Françoise lors des Éco Games, un événement solidaire et sportif de sensibilisation à l'environnement, notre collectivité souhaite, dans ce contexte, aider l'association de la Maison des lycéens à pérenniser cet événement à travers le versement d'une subvention pour cette année de 400 €. Il y a eu une première session l'année dernière de ces Éco Games en 2022 qui a été un succès. Les lycéens, qui sont écodélégués, ont initié une deuxième session, un deuxième Éco Games cette année, donc nous souhaitons les aider pour réaliser cette action qui va dans le bon sens.

Monsieur le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-42 Résultat du vote Versement d'une subvention à l'association la maison des Lycéens du Lycée Professionnel Françoise (Eco Games)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

**DEL23-43 TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION
DEL23-21 DU 28 MARS 2023**

Monsieur PARRE : Cela annule et remplace une délibération parce qu'il y avait dans cette délibération du 28 mars des coquilles et donc il faut les régulariser de manière que les choses soient correctement appréhendées par l'administration fiscale notamment. Il y a des erreurs matérielles qui se sont donc glissées. Je les cite assez rapidement. Cela concerne les tarifs de la médiathèque. Vous savez que le 28 mars, nous avons voté la gratuité de la médiathèque. Vous avez un tableau qui est joint à la délibération. Cependant, quid des abonnements qui ont été pris entre le 1^{er} octobre et le 31/08/2023 qui deviennent gratuits le 1^{er} septembre 2023. Nous précisons que ces abonnements pourront faire l'objet d'un remboursement, évidemment au prorata temporis, sur demande expresse et sur présentation de justificatifs des personnes qui en feront la demande. C'est une précision utile également. S'ils souhaitent un remboursement, nous procéderons au remboursement. Ce n'était pas dit dans la délibération du 28 mars. Autre coquille qui concerne la restauration dans le tableau pour les QF supérieurs ou égaux à 400 €. Une formule erronée dans la délibération et vous avez sous les yeux le document juste qui concerne donc la restauration. Effectivement, c'est le coefficient qui était erroné. Alors, il était erroné dans la délibération, mais il n'a pas été appliqué. Enfin, une modification qui concerne la restauration et l'accès au restaurant administratif par le personnel communal. Il s'agit d'une autre raison pour laquelle le tarif qui était de 2,15 € devient un tarif à 2,60 €. Je vous explique rapidement pourquoi. Quand la participation financière de l'agent au prix du repas est inférieure à une évaluation forfaitaire déterminée par l'URSSAF qui est de 5,20 €, la différence entre le prix payé par l'agent et l'évaluation de l'URSSAF constitue pour l'agent un avantage en nature qui doit normalement être soumis à cotisation et imposable à l'impôt sur le revenu. Pour éviter cette situation, il faut porter le prix payé par l'agent au moins à la moitié de l'évaluation de l'URSSAF, c'est-à-dire la moitié de 5,20 €, soit 2,60 €. Pour éviter des ennuis avec l'URSSAF et l'administration fiscale, le prix est porté de 2,15 € – c'est quelque chose qui a perduré et qui n'aurait pas dû, nous aurions pu avoir des redressements pour cela, il faut le dire – là aussi, nous régularisons et nous portons le tarif à 2,60 €. Cela permettra d'éviter les ennuis avec l'URSSAF et des rappels de cotisation ou d'impôt sur le revenu.

Monsieur le MAIRE : Merci Frédéric. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ? Des précisions ? Non, tout est parfaitement clair. Je vous propose de l'approuver.

DEL 23-43 Résultat du vote Tarifs municipaux 2023-2024 - Annule et remplace la Délibération DEL23-21 du 28 mars 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	0	6	0

MARCHÉS PUBLICS

**DEL23-44 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TOULOUSE MÉTROPOLE
POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) AUX
AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

Monsieur PARRE : Je rappelle ce qu'est un EPI, un équipement de protection individuelle, qui est un dispositif destiné à être porté ou tenu, cela dépend, par une personne en vue de la protéger contre des risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité. Dans l'administration communale, différents types d'agents sont concernés : les services

techniques, le scolaire, la restauration, l'entretien, le service culturel et je dois en oublier. Afin de massifier l'achat de ces équipements et de faire évidemment des économies d'échelle aussi, nous proposons de créer un groupement de commandes pour l'acquisition de ces équipements particuliers. Une convention est jointe à la délibération qui constitue ce groupement de commande, qui en définit les modalités de fonctionnement et qui désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur de tout ceci, étant précisé que chaque collectivité passera ses marchés dans le cadre de cette convention. C'est une précision.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Non, je ne vois pas de main qui se lève. Je vous propose de l'approuver.

DEL 23-44 Résultat du vote Convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole pour la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) aux agents de la collectivité	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

RESSOURCES HUMAINES

DEL23-45 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CHARGÉ DE L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (ACFI)

Monsieur PARRE : La réglementation pose comme principe que les structures publiques doivent désigner, dès qu'elles le peuvent, un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Vous savez qu'il s'agit là d'un axe d'amélioration que nous avons choisi pour notre collectivité depuis le début de ce mandat. Nous avons donc décidé de rentrer dans ce dispositif et donc de signer une convention de mise à disposition d'un chargé de l'inspection en santé et sécurité de travail qui travaillera selon trois modalités. Il est chargé, bien évidemment, comme son nom l'indique, d'inspecter, de contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail au sein de la collectivité. Il peut faire des propositions d'intervention auprès du Comité Social Territorial qui traite de ces affaires, il l'assiste. Puis, il peut donner des avis sur les consignes, les règlements qui édictent l'autorité territoriale pour en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions du travail. Une convention type de ce type de mise à disposition d'une durée de trois ans est jointe à la délibération. Cette convention est passée avec le centre de gestion, parce qu'effectivement cet agent peut être désigné soit en interne, soit mis à disposition par le centre de gestion et donc c'est le choix que nous avons fait. Le Centre de gestion mettra à notre disposition un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail au travers de cette convention qui est conclue pour trois années calendaires.

Monsieur le MAIRE : Parfait. Merci. Est-ce que cela appelle des questions ? Oui, Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Une question. Vous avez dit que vous avez fait la démarche de choisir, puisque nous avons eu la même délibération au CCAS, j'avais compris que c'était une obligation légale. Alors, peut-être que j'avais mal compris. Ma deuxième question, c'est : est-ce que la personne sera la même que celle au CCAS ? En fait, allez-vous mutualiser ou pas la personne ? Merci.

Monsieur PARRE : Effectivement, vous avez raison, c'est une obligation réglementaire. Ce n'est pas la loi, mais c'est le règlement, mais cela revient au même. Nous nous comprenons. C'est une obligation réglementaire qui n'est pas respectée, loin de là, dans toutes les collectivités. Comme je vous le disais, nous avons engagé une démarche de progression dans ces domaines de la santé et de la sécurité au travail, notamment nous avons un DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels). Nous essayons de le faire vivre, etc. C'est donc une marche de plus que nous essayons de gravir au travers de cette désignation, de cette convention. Puis effectivement, je crois savoir, je ne crois pas dire de bêtises en disant que ce sera la même personne qu'au CCAS.

Monsieur le MAIRE : C'est assez logique. Merci. Je vous propose d'adopter cette convention.

DEL 23-45 Résultat du vote Convention de mise à disposition d'un chargé de l'inspection en santé et sécurité du travail (ACFI)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

DEL23-46 PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2021

Monsieur PARRE : Vous avez entre les mains une délibération et aussi une synthèse du rapport social unique 2021, tout ceci dans le cadre des lignes directrices de gestion. C'est la loi de 2019 que nous avons citée plusieurs fois déjà portant sur les transformations de la fonction publique, qui substitue aux divers rapports qu'ont élaborés les administrations publiques, à savoir le rapport sur l'état de la collectivité que l'on appelle aussi le bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, donc à tout ceci se substitue un rapport social unique, dont vous avez la synthèse entre les mains, à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce rapport social unique fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité social territorial qui donne un avis. Ceci a été fait récemment le 13 juin. Il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, cette présentation étant obligatoire une fois par an.

Rapidement, vous avez sous les yeux maintenant aussi une synthèse de la synthèse qui reprend les éléments principaux. Ce rapport social unique traite de plusieurs sujets, d'abord des effectifs. Il est indiqué qu'au 31 décembre 2021, 468 agents étaient employés par la collectivité, dont 381 fonctionnaires, 51 contractuels sur des emplois permanents et 36 sur des emplois non permanents, c'est-à-dire des emplois qui répondent à des besoins temporaires ou saisonniers. Pour l'essentiel, des fonctionnaires à 81 %, le reste étant des contractuels. Deuxième diapositive, la répartition des agents par catégorie, essentiellement des agents de catégorie C 84 %, 9 % de catégorie B et 7 % de catégorie A, étant précisé que si l'on raisonne par genre, il y avait au 31/12/2021 dans cette collectivité 77 % d'agents femmes et 23 % d'agents hommes. Vous avez aussi sur cette diapositive la pyramide des âges. En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans. Vous avez au-dessous, vous l'avez certainement lu, la pyramide des âges des agents. À titre d'exemple, sur les emplois permanents par tranche d'âge, vous pourrez constater qu'il y a essentiellement, c'est normal puisque nous l'avons dit tout à l'heure, des femmes, quelles que soient les tranches d'âge, sans citer la catégorie des moins de 30 ans où il y a 14 % de femmes et 1 % d'hommes.

Un petit focus sur les évolutions professionnelles. C'est important. Pourquoi je vous dis ceci ? Parce qu'en 2021, il y a parmi les éléments qui sont sur cette diapositive quelque chose

d'important à dire, c'est qu'il y a eu 122 avancements d'échelon et 25 avancements de grade. Nous avons donc une politique volontariste dans ce domaine de reconnaissance des mérites, d'avancement d'échelons et de grades. En matière de prévention et de risques professionnels, nous avons dix assistants de prévention qui sont désignés et qui travaillent dans la collectivité. Il y a eu 18 jours de formation liés à la prévention. C'est important. Je vous ai parlé du DUERP tout à l'heure, du document unique d'évaluation des risques professionnels. Pour faire vivre ce DUERP, il faut donc de la formation, 18 jours de formation liés à la prévention et un total de dépenses quand même de 20 000 € dans l'année en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Pour ce qui concerne le handicap, 23 travailleurs souffrant de handicap étaient employés sur un emploi permanent à la collectivité, ce qui représente, ce n'est pas dans la diapositive, 6,60 % des emplois permanents, ce qui fait donc un peu plus que les 6 % réglementaires. Pour finir ou presque, un petit focus sur la formation. En 2021, 62,3 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, c'est à noter aussi, pour un coût de 128 574 €. Vous avez dans le diagramme un pourcentage d'agents par catégorie et par statut qui ont bénéficié de ce jour de formation en 2021. Nous tournons autour entre 60 et 75 %.

Pour finir les absences parce que c'est un sujet important, le taux d'absentéisme total global est de 5,83 % pour les fonctionnaires, 2,5 % pour les contractuels permanents, pour l'ensemble des agents permanents de 5,38 % et de 0 % pour les contractuels non permanents. Il s'agit d'emplois saisonniers pour l'essentiel. C'est un taux d'absentéisme, il faut le signaler, qui est bas puisqu'en France la moyenne pour la même année était de 9,6 % d'absentéisme global en moyenne en 2021. J'en ai fini avec cette synthèse.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette synthèse de la synthèse. Vous avez un document plus complet dans le dossier. Est-ce que ce rapport appelle des questions de votre part ? Oui, Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : C'est finalement le même genre de document que nous retrouvons dans le privé. C'est le bilan social ou ce genre de choses que nous retrouvons dans les CHSCT. C'est vraiment une bonne chose de faire un bilan tous les ans, après finalement de comparer et de pouvoir améliorer les choses parce qu'il y a toujours des choses qui ressortent. Les absences, en moyenne 20 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire, il faut pousser à baisser ces jours, essayer de trouver des moyens, des explications et améliorer les choses. Aussi pour la formation effectivement, puisqu'il faut quand même penser à former les gens. C'est quand même une bonne chose de tenir cela. Vous avez un an de décalage, enfin, je pensais que nous aurions pu avoir 2022. Est-ce qu'il y aura toujours un décalage comme cela puisque dans le privé nous avons toujours au mois de mai-juin la synthèse de l'année précédente ? Sinon, pas de remarques supplémentaires. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci de votre lecture de ce rapport. Frédéric ?

Monsieur PARRE : Nous transmettons les informations en année N pour l'année N-1 et donc tout cela est servi dans une application du centre de gestion et c'est le centre de gestion qui réalise le rapport. Tout est automatisé, c'est l'application qui réalise ces calculs et qui restitue ce rapport. Dès que nous avons le rapport, nous essayons de le mettre. Il s'agissait de la première année, donc peut-être pouvons-nous espérer une amélioration des délais les années suivantes.

Monsieur le MAIRE : Merci. Oui, Stéphane MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Merci Monsieur le Maire. À la lecture de ces documents, effectivement nous pouvons être favorables a priori déjà sur l'utilité du document qui a déjà été évoquée et sur les éléments présentés qui sont des éléments factuels. Effectivement là, nous ne pouvons pas revenir là-dessus. Cela nécessite effectivement et cela mérite de nous y pencher d'une année sur l'autre. Ensuite, sur le fait que nous soyons, nous, d'un groupe

minoritaire et donc pas directement en charge de l'emploi des agents et du fait aussi du devoir de réserve qu'ont ces mêmes agents, nous disposons au final sur le plan qualitatif des choses d'un seul son de cloche et donc une certaine difficulté à émettre un avis éclairé de notre point de vue, ce qui va justifier notre vote.

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autre prise de parole ? Non. Je sou mets à votre approbation, le Rapport Social Unique 2021.

DEL 23-46 Résultat du vote Coût moyen de la scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2022-2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	32	0	2	0

Monsieur le Maire : Pour clôturer ce rapport, je pense qu'au-delà des chiffres, c'est l'opportunité qui nous est donnée chaque année à l'assemblée délibérante de saluer les agents de la collectivité. Parce que nous avons beaucoup de chance à Tournefeuille de connaître des agents, en tout cas d'avoir des agents vraiment engagés dans leur métier, quel que soit leur secteur d'activité et quel que soit finalement leur position hiérarchique que nous représentons très simplement avec une espèce de camembert. Je voudrais vraiment prendre une ou deux minutes pour saluer les agents, les représentants du personnel aussi avec lequel nous travaillons au sein des instances sociales auxquelles a été présenté ce rapport, comme il est réglementaire de le faire. Nous avons des agents engagés historiquement et cela ne se dément pas. Aujourd'hui, au-delà de leur métier, et vous le savez ou en tout cas vous le percevez, durant ces trois dernières années, gardons bien en tête, mes chers collègues, qu'au-delà de leur activité, des espaces verts, au-delà de l'activité dans une crèche, au-delà de l'activité, dans les fonctions supports, etc., ils ont eu à gérer des crises. Ils ont eu à gérer la crise du covid en 2020, ensuite la crise de l'énergie et aujourd'hui nous leur demandons d'être très attentifs à la question de la sobriété que nous poursuivons en particulier sur la question de l'eau. C'est-à-dire qu'au-delà du professionnalisme qu'ils mettent en œuvre dans l'exercice de leur métier, ils font face, nous faisons face avec les agents de la ville de Tournefeuille à un certain nombre d'événements dont nous avons en tête, mais nous n'en avons pas toujours la concrétisation de ce que cela veut dire sur le terrain. Je crois qu'aujourd'hui, au-delà des chiffres et des statistiques, c'est cela qu'il faut souligner. Il faut vraiment saluer les agents de la ville de Tournefeuille, c'est très important, saluer les représentants du personnel, je viens de le dire, parce que tous sont des agents engagés. En votre nom, je les remercie. C'était une prise d'acte.

DEL 23-46 Résultat du vote Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2021	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	Les élus prennent acte.			

ÉDUCATION

DEL23-47 COÛT MOYEN DE LA SCOLARISATION D'UN ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur PAUL : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour. Comme chaque année, je vais être assez rapide puisque c'est une délibération qui a lieu tous les ans. Comme

vous le savez, des élèves de Tournefeuille sont scolarisés dans des communes extérieures et nous recevons aussi des élèves d'autres communes. Vous avez dans l'annexe le petit tableau qui vous explique quels sont les coûts qui ont été pris en compte pour ces tarifs. Nous arrivons à une moyenne de 1 098 € par élève. C'est donc une somme que nous demanderons aux communes d'où viennent les enfants et nous attendrons en contrepartie les factures des communes où seront les enfants de Tournefeuille.

Monsieur le MAIRE : Merci Alain. C'était tellement synthétique que tu as surpris tout le monde. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Si, trouvez une question pour Alain PAUL, s'il vous plaît. Non, pas de questions. Nous votons ? Il faut approuver.

DEL 23-47 Résultat du vote Coût moyen de la scolarisation d'un élève pour l'année scolaire 2022-2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

RESTAURATION

DEL23-48 ADHÉSION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE À LA DÉMARCHE ÉTICA (ÉTABLISSEMENT TOURNANT LE DOS À L'INTENSIF DANS LES CANTINES ET LES APPROVISIONNEMENTS) PORTÉE PAR L'ASSOCIATION WELFARM - PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE LA FERME

Monsieur PAUL : Je vais continuer, mais là sur un peu autre chose, c'est au niveau de la restauration collective. Nous savons que la restauration collective de Tournefeuille est capable de relever de nombreux défis. Elle nous l'a prouvé avec le bio, avec le local, puisque nous dépassons de très loin ce que demande la loi EGALIM. Je pense même qu'au niveau de la Métropole, nous sommes une des villes les plus en pointe à ce niveau. Pour en profiter, nous avons rajouté un défi qui est le défi du bien-être animal puisque, comme vous devez le savoir, en décembre nous avons passé de nouveaux marchés sur tout ce qui est alimentation et donc il a été demandé de rentrer le critère du bien-être animal dans les critères, puisque c'est un critère possible qui est reconnu par l'article R2152-7 du Code de la commande publique. Nous avons réussi. Enfin, vous avez la liste dans la délibération. Nous avons trouvé des critères, mais c'est un peu compliqué d'être bien certain que ces critères seront bien appliqués après parce que les réponses sont toujours un peu tangentes. Nous avons contacté l'association Welfarm spécialisée dans le bien-être animal des animaux de rente. Les animaux, c'est tous les produits ou sous-produits qui peuvent être introduits dans la restauration scolaire. Je vous rappelle quand même que la restauration scolaire, enfin la restauration municipale, pas que scolaire, c'est quand même 2 800 enfants et 3 300 repas qui sont prêts tous les jours, donc ce n'est pas rien en quantité. Welfarm est une association basée à Metz qui travaille sur le bien-être animal sur toute la durée de leur vie, que ce soit au niveau de la sélection génétique, du transport, de l'abattage ou même de leurs conditions de vie. Nous leur avons demandé de signer cette convention Ética qui nous permettra de rentrer ce critère de bien-être et donc notre but essentiel avec eux, parce que comme vous avez pu le voir dans la délibération, nous faisons déjà beaucoup de choses, nous avons déjà des œufs de poule élevées en plein air, enfin nous avons déjà tout un tas de critères qui sont intéressants. Nous avons déjà plus de 50 % d'aliments bio et nous sommes à plus que cela, je pense, au niveau de la viande. Du coup, nous avons déjà des critères de sélection d'animaux qui sont déjà plus dans le bien-être. Mais cette association nous permettra essentiellement de pouvoir nous aider à écrire les marchés et de pouvoir surtout lire les réponses avec un œil plus affûté sur ce sujet. C'est une convention valable un an avec une reconduction tacite, qui est gratuite, qui engage la ville de

Tournefeuille et l'association à faire des actions communes. Je crois que c'est à peu près tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le MAIRE : Merci. Il aura plaisir à répondre à un certain nombre de questions Alain PAUL, notre spécialiste de la restauration municipale. Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Oui, Laurent SOULIE.

Monsieur SOULIE : Je vous remercie. Effectivement, vous l'avez dit, tourner le dos à l'intensif dans les cantines, au travers des approvisionnements, c'est effectivement un bon levier pour faire évoluer les modes de production et les habitudes de consommation, pour aller vers un plus grand respect du bien-être animal, comme vous l'évoquez. Nous sommes entièrement d'accord sur ce point. Je suis également foncièrement opposé à l'élevage intensif, qu'il s'agisse d'élevage bovin ou porcin. Toutefois, nous nous inquiétons des dérives que nous pouvons constater autour de ce sujet de l'alimentation et de l'élevage. Quand je lis dans la délibération votre volonté, je cite, « de bannir les produits issus du gavage de canards et des oies, donc foie gras, magret et confit », cela va même au-delà puisqu'on parle des chapons et des AOP (Appellation d'Origine Protégée) poulets et poulardes de Bresse, je m'inquiète. Je vous rappelle que nous sommes ici dans le Sud-Ouest, bien sûr. S'il va de soi que nous respectons le droit de chacun de consommer ou de ne pas consommer de foie gras, ce produit reste quand même un symbole fort de la gastronomie de notre région et je trouve dommageable pour ma part de le pointer du doigt au travers de cette délibération. D'autant plus que nous avons accueilli à Tournefeuille, l'an dernier, rue Gaston Doumergue, une enseigne spécialiste des produits du Sud-Ouest, je précise de produits de qualité issus de petits producteurs qui, même s'ils pratiquent le gavage traditionnel des oies et des canards, ne peuvent pas être comparés aux usines que l'on peut trouver dans certains pays de l'Est. Je dis donc attention à ne pas tomber au nom du bien-être animal ou de la transition écologique dans une forme d'amalgame, dans une forme d'écologie radicale. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Pour ma part, je regrette que les petits Tournefeuillais, dont les parents n'auront pas les moyens de leur faire découvrir, ne serait-ce qu'en petite quantité, le foie gras traditionnel de notre belle région, n'auront pas loisir d'en déguster à la cantine au moment des fêtes de Noël, par exemple ne serait-ce qu'une fois par an et je trouve cela bien dommage, d'autant plus que la filière de l'élevage de canards et d'oies dans notre région est économiquement importante et souffre déjà beaucoup des abattages préventifs liés à la grippe aviaire. C'est pourquoi, avec le groupe que je représente, nous nous abstiendrons de voter cette délibération. Pour conclure, Monsieur le Maire, j'espère que vous continuerez à offrir de belles et savoureuses tranches de foie gras lors des futures cérémonies d'accueil des nouveaux Tournefeuillais, comme vous le faisiez jusque-là. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. D'autres interventions ? Non. Je pense que vous vous trompez sur un certain nombre de choses, notamment sur la relation entre les enfants et les jeunes et ce dont vous parlez. C'est-à-dire que je ne suis pas sûr que ce soit aussi grave que cela. Oui, vous avez raison, il n'y aura plus de foie gras dans les écoles. Cela tombe bien, il n'y en avait pas. Vous pouvez regretter qu'il n'y en ait pas eu préalablement, mais comme il n'y en avait pas, cela ne va pas faire regretter qu'il n'y en ait pas. Je pense que vous vous trompez sur le nombre d'enfants qui apprécient le foie gras. Vous vous trompez sur l'éducation au goût, sur l'évolution de l'alimentation chez les jeunes. Je pense que là vous avez une vision décalée du sujet et donc je pense que ce n'est pas si grave. Non, je suis désolé de vous dire que cette charte nous engage aussi sur l'ensemble des repas, des prestations de la collectivité et je ne vois pas en quoi nous dérogerions. C'est-à-dire que nous pourrions appliquer cette charte, être très volontaristes dans la restauration municipale et dès lors que le maire invite quiconque, nous mettrions autre chose. Non, il faut être cohérent. À titre personnel, je fais mes choix. Vous voyez ce que je veux dire. Je pense que nous pouvons partager un certain nombre de ces choix. Au titre de la collectivité, notre majorité, pour les raisons qu'Alain PAUL vient d'indiquer, pense que c'est le moment de marquer ces choix de façon de façon assez radicale. En revanche, vous avez cité des commerçants, ne nous

opposez pas. Ce n'est pas bien de faire comme cela. Vous savez, les producteurs sont aussi en dynamique pour produire autre chose, pour produire autrement et donc ce n'est pas très courtois de nous opposer aux commerces, aux commerçants locaux que nous faisons travailler par ailleurs. Alain PAUL.

Monsieur PAUL : Juste une petite une petite remarque. Même si effectivement nous n'avons jamais servi de foie gras ni de magret d'ailleurs parce qu'au niveau coût, les parents râleraient encore plus, simplement vous dire que nous sortons le foie gras, les magrets, etc., de ce que nous allons considérer produits de qualité durable. Cela ne veut pas dire forcément que nous ne pourrions plus en servir, mais simplement ils sont sortis de cette liste.

Monsieur le MAIRE : Très bien. Je vous propose d'approuver cette charte.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 23-48 Résultat du vote Adhésion de la restauration collective municipale à la démarche Ética (Établissement tournant le dos à l'intensif dans les cantines et les approvisionnements) portée par l'association Welfarm - Protection mondiale des animaux de la ferme	28	0	6	0

CULTURE

DEL23-49 CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 ENTRE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE ET L'USINE

Madame THOMAS : La première délibération, également comme mes collègues précédemment l'ont indiqué, est une délibération qui revient annuellement et qui propose à l'Assemblée la signature de la convention d'objectifs pour l'année 2023 entre la ville de Tournefeuille et L'Usine. Pour rappel, la ville de Tournefeuille apporte un soutien historique important au secteur du spectacle vivant et en particulier à celui des arts de la rue et dans l'espace public. Cette politique a permis d'accompagner avec succès le développement du territoire, son identité, son attractivité. Comme le disait Monsieur le Maire dans son propos d'introduction, la manifestation Exit, qui a eu lieu dans les différents espaces publics de Tournefeuille sur cette fin d'année, en est l'exemple. La ville de Tournefeuille apporte annuellement son aide en fonction du programme défini dans le cadre du projet artistique et culturel établissant les orientations de L'Usine pour quatre ans et en particulier la convention pluriannuelle d'objectifs établis par l'État, la Région Occitanie, le département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole pour les années 2020 à 2023. Le soutien financier de la ville de Tournefeuille sera en 2023 au même niveau qu'en 2022, soit 32 000 €.

Monsieur le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions à ce sujet au sujet de ce rapport ? Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-49 Résultat du vote Convention d'objectifs 2023 entre la ville de Tournefeuille et L'Usine	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

DEL23-50 REVERSEMENT DES RECETTES DE BILLETTERIE AUPRÈS DES STRUCTURES ORGANISATRICES PARTENAIRES

Madame THOMAS : La suivante précise que dans le cadre des partenariats que nous avons entre la ville de Tournefeuille et différentes structures organisatrices de spectacles, il est décidé que la Ville encaissera les produits de la billetterie rendue par le service culturel et reversera tout ou partie de ces produits aux partenaires concernés en fonction de la clé de répartition qui est fixée entre chaque partenaire. Vous avez dans la délibération la liste de ces partenaires et donc les tarifs des spectacles sont déterminés en concertation avec les partenaires sus indiqués.

Monsieur le MAIRE : Là aussi, c'est une délibération que nous prenons chaque année. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Je ne vois pas de main qui se lève. Je vous propose de l'approuver.

DEL 23-50 Résultat du vote Reversement des recettes de billetterie auprès des structures organisatrices partenaires	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

SOCIAL - SOLIDARITÉ

DEL23-51 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Madame RIEU : Comme chaque année, nous proposons cette délibération. Dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année 2023-2024, la ville de Tournefeuille continue à s'engager et à réaliser des actions d'aide éducative périscolaires auprès des enfants des écoles élémentaires, ainsi que des ateliers de travail auprès de nos collégiens et de nos lycéens. Ces actions visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin en matière de réussite scolaire, d'estime de soi, d'apprentissage de la citoyenneté, du soutien à la parentalité et d'ouverture culturelle. Ce dispositif est donc porté depuis 2003 par la ville de Tournefeuille. Sur l'année 2022-2023, 263 jeunes ont adhéré à ce dispositif. Financièrement, ces actions sont soutenues par la CAF et le Département. Du fait de la diversification de nos actions, de nos propositions d'actions, notamment en matière de culture, la CAF va normalement augmenter sa subvention cette année. Cette délibération permet donc à Monsieur le Maire de signer les conventions nécessaires au versement des diverses subventions.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ? Des remarques ? Des expressions de soutien à cette action ? Non. Je vais vous proposer de l'adopter.

DEL 23-51 Résultat du vote Demandes de subventions pour les actions d'accompagnement à la scolarité de l'année scolaire 2023-2024	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	34	0	0	0

Monsieur le MAIRE : Elle est adoptée à l'unanimité, ce qui fait très plaisir à Hélène DESMETTRE qui suit ces opérations encore avec beaucoup d'attention.

**DEL23-52 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ POUR L'ANNÉE 2023**

Madame RIEU : Là également, depuis 2005, la ville de Tournefeuille est inscrite dans un dispositif de réussite éducative qui a pour objectif d'aider les jeunes et leurs familles en difficulté. Cela consiste tout d'abord à repérer les enfants fragilisés et leur proposer un accompagnement individualisé, mobiliser les jeunes et leurs familles autour d'un parcours, soutenir la parentalité et prévenir les ruptures scolaires. En 2021, 90 parcours ont été proposés et 149 en 2022. L'augmentation du nombre de parcours est notamment due à une meilleure connaissance de ce dispositif et une meilleure orientation par l'Éducation Nationale. Ces parcours sont financés en partie par une subvention du groupement d'intérêt public Réussite Educative de Toulouse Métropole, qui est annoncée à hauteur de 44 000 € pour cette année. Cette subvention doit être normalement validée en conseil d'administration le 12 juillet. L'objet également de cette délibération est de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention entre le groupement d'intérêt public de Réussite Educative de Toulouse Métropole et la Ville.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Des prises de parole ? Non. Je sou mets à votre approbation.

DEL 23-52 Résultat du vote Signature de la convention avec le Groupement d'Intérêt Public Réussite Éducative de Toulouse Métropole pour l'année 2023	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	33	0	0	1

• • •

QUESTIONS ORALES, VŒUX ET MOTIONS

Monsieur le MAIRE : Nous en avons terminé avec les dossiers inscrits à l'ordre du jour. Nous attaquerons la séquence des questions orales suivie des vœux et des motions. Nous avons les deux. Nous avons une série de questions. Je vais donner la parole dans un premier temps à Monsieur MARTINEZ concernant une question relative à une maison sur la rue Gaston Doumergue. Ensuite, je donnerai la parole conjointement à Monsieur SOULIE, Madame STOLL et Monsieur MERIODEAU, parce que vous aborderez le même sujet. Vous aurez donc un temps de présentation l'un et l'autre, mais vous aurez une réponse unique. David MARTINEZ sur sa question. Nous allons essayer de respecter le timing. Je suis maître du temps.

QUESTION ORALE N° 1 POSÉE PAR LA LISTE « TOURNEFEUILLE AUDACIEUSE, INVENTIVE, SOLIDAIRE »

Maison du 2 rue Gaston Doumergue.

Monsieur MARTINEZ : La question est courte. Nous avons été alertés que la maison située au 2 rue Gaston Doumergue, entre la résidence Folio et la résidence Traviata serait squattée. Avez-vous des informations à nous partager concernant ce squat ? Il s'avère par ailleurs que cette maison est en vente. Avez-vous connaissance d'un projet sur cette parcelle ? Merci.

Monsieur le MAIRE : Vous nous avez gratifiés d'une question courte, je vais vous faire une réponse encore plus courte. Vous utilisez le conditionnel. C'est toujours une difficulté. En tout cas aujourd'hui, à cette heure-ci, cette maison n'est pas squattée, ce n'est pas un squat repéré par nos services. La réponse est donc non. Avez-vous connaissance d'un projet sur cette parcelle ? C'est une maison, un bien privé, je n'ai pas à communiquer quoi que ce soit sur un projet, une hypothèse de projet ou quelque chose. Je ne communiquerai rien ce soir pour répondre à votre deuxième question pour cette raison. Merci. Alors, Monsieur SOULIE et je ne sais pas pour la liste citoyenne, c'est madame STOLL. Allez-y, Monsieur SOULIE.

QUESTION ORALE N° 2 POSÉE PAR LA LISTE « TOURNEFEUILLE AUDACIEUSE, INVENTIVE, SOLIDAIRE » ET LA LISTE CITOYENNE TOURNEFEUILLE

Permis de construire Grand Marquisat n° PC 031 557 22 C 0111 en date du 29/10/2022.

Monsieur SOULIE : Je vous remercie. Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons questionné sur un permis octroyé par la mairie à une société de promotion sur le périmètre de l'OAP Grand Marquisat. Je rappelle rapidement que nous parlons ici d'une centaine de logements et la création de deux nouvelles voiries qui auraient un impact fort sur la vie des riverains de la zone. Concernant ce permis octroyé tacitement en l'absence de réponse de la mairie dans les temps et de manière discutable pour reprendre les propos de Monsieur DINIS, ce dernier nous avait assuré qu'avec le service juridique, vous alliez tout mettre en œuvre pour que ce projet n'aboutisse pas. Ma question c'est : Qu'a mis en œuvre la mairie pour que ce projet n'aboutisse pas ? Un recours a-t-il été engagé par la mairie contre ce projet ? Pensez-vous pouvoir faire annuler ce permis de construire, accepté, je le rappelle, par erreur ? Et si oui, dans quels délais ? Je vous remercie.

Madame STOLL : Je vais faire lecture de la question intégrale pour donner tous les éléments à nos auditeurs.

Monsieur le MAIRE : Oui, mais avec le chrono quand même, parce que le sujet est connu. Vous avez plaisir à nous lire tous les détails, mais je pense que vous pouvez aller à la question assez directement. Merci.

Madame STOLL : Un permis de construire a été déposé en juillet 2022 pour la construction de 100 logements sur cette parcelle du 27 avenue du Marquisat. Les riverains en ont eu connaissance le 15 mars de cette année via l'affichage du permis par le promoteur. La mairie, dans un premier temps, a annoncé n'avoir signé aucun permis, puis a reconnu que ce permis avait reçu un accord tacite le 29 octobre 2022. Pourtant, la mairie n'avait ni instruit ni signé avec le promoteur. Lors du CM dernier du 28 mars, une question avait été posée et la réponse de l'écu a été celle-ci : « La mairie, avec son service juridique, va tout mettre en œuvre pour que ce projet n'aboutisse pas. » Donc effectivement, comme mon prédécesseur, quelles actions concrètes a fait la mairie depuis cette date pour que ce projet ne voit pas le jour ? Je vais à l'essentiel. Fin avril, un recours gracieux a été effectué auprès de la mairie par les riverains individuellement. La mairie nous ayant assuré, disent-ils, avoir engagé un recours. Sans réponse de ses services qui avaient pris acte de notre dépôt de recours dans les deux mois, les riverains ont déposé, toujours individuellement, le dossier au Tribunal administratif, avec copie à la mairie ainsi qu'au promoteur. Il faut le savoir qu'un dossier d'environ 400 pages a été constitué. Les motifs de recours portent sur l'impact sur les riverains, le non-respect de la norme technique et de la loi Climat et Résilience, la non-prise en compte de ce projet lors des études.

Monsieur le MAIRE : Merci d'arriver à vos questions, Madame STOLL, s'il vous plaît !

Madame STOLL : Je vais donc faire très court. À quelles instances a été envoyé le recours de la mairie ? Avec quels motifs et quel est son état d'évolution à ce jour ? Pouvons-nous savoir sur quels éléments se basent les certitudes de l'écu à la planification urbaine qui disait qu'il la mairie allait casser le permis ? Quels sont les arguments juridiques ou autres permettant d'affirmer ses propos ?

Monsieur le MAIRE : Merci. C'est Jean DINIS qui vous répond. Tu fais une réponse conjointe.

M. DINIS : Merci Monsieur le Maire. Oui, je vais une réponse conjointe et aussi rapide. Depuis le dernier conseil municipal fin mars, je n'ai pas beaucoup d'éléments supplémentaires à vous apporter. Je peux simplement vous dire qu'il y a plusieurs recours contentieux déposés au Tribunal administratif contre ce permis de construire et que nous sommes dans des procédures qui prendront du temps. À ce stade, nous sommes dans le secret de l'instruction et je ne souhaite pas m'étendre sur le sujet. Enfin, concernant les mots de Monsieur BENSOUSSAN que vous rapportez, il m'a confirmé n'avoir pas tenu de tels propos. Madame STOLL, je trouve étonnant d'utiliser des discussions informelles pour poser des questions au conseil municipal. C'est un peu bizarre comme méthode.

Monsieur le MAIRE : Merci. Vous pouvez réintervenir si vous le souhaitez, l'un et l'autre. Oui, allez-y.

Monsieur SOULIE : Je reprécise ma question. Vous dites que plusieurs recours contentieux sont en cours, est-ce que la mairie a déposé un recours ?

Monsieur le MAIRE : Jean DINIS.

Monsieur DINIS : Monsieur SOULIE, je vous ai répondu. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet.

Monsieur le MAIRE : Madame STOLL.

Madame STOLL : Le texte que j'ai lu émane d'un travail collectif des riverains. Ce n'est pas effectivement moi qui ai entendu les propos de Monsieur BENSOUSSAN, mais les riverains en question. Je n'ai fait que relater. Je fais totalement confiance aux personnes qui sont intéressées par ce dossier et qui justement suivent ce dossier de très près depuis quelques mois maintenant.

Monsieur DINIS : C'est encore plus inquiétant, Madame STOLL, de rapporter les propos que vous avez entendus et s'il y en a un autre qui a entendu à la fin, vous savez comment cela se passe.

Monsieur le MAIRE : Les réponses ont été apportées dans la limite, il faut le comprendre... Oui, vous posez des questions et il y a un certain nombre d'éléments de réponse que nous ne pouvons pas apporter pour des raisons juridiques et donc il faut l'entendre. C'est comme cela. Les réponses qui pouvaient être apportées ont été données. Ensuite, avec les habitants et dans le cadre de cette procédure, c'est autre chose. Merci Jean DINIS d'avoir apporté ces réponses. Nous arrivons aux motions. Nous avons une motion de la Liste Citoyenne de soutien à la Ligue des droits de l'homme.

MOTION DE LA LISTE CITOYENNE DE TOURNEFEUILLE DE SOUTIEN À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Madame MEIFFREN : C'est un vœu.

Monsieur le MAIRE : Allez-y, vœu ou motion. Qui le présente ? S'il vous plaît !

Monsieur MERIODEAU : C'est moi qui le présente, mais cela ne change pas grand-chose sur le fait de l'appeler motion ou vœu, puisque c'est quelque chose que nous comprenons en tout cas tous ensemble solennellement, si nous décidons de le voter ensemble. La motion que vous nous proposez de transformer en vœu de soutien à la LDH est donc la suivante. Les élus de la Liste Citoyenne demandent au conseil municipal de soumettre au vote et d'adopter le vœu suivant en soutien à la Ligue des Droits de l'homme. Suite aux événements de la manifestation de Sainte-Soline, le ministre de l'Intérieur a exprimé des doutes sur la nature des actions menées par la Ligue des Droits de l'Homme ainsi que sur le maintien de ses subventions, appelant les collectivités territoriales à faire de même lors de son audition à l'Assemblée le 5 avril dernier. Cette remise en cause du rôle de l'association a été corroborée par la Première ministre lors des questions au Gouvernement le mercredi 12 avril dernier au Sénat. Cette menace est d'une particulière gravité. La Ligue des Droits de l'Homme a été créée par des esprits résistants mus par l'impérieuse nécessité de combattre l'injustice antisémite faite au capitaine Dreyfus au nom de la raison d'État. Elle a depuis lors été de tous les combats historiques de la République, comme la loi de 1905 sur la laïcité. Sous le régime de Vichy, elle fut dissoute et grand nombre de membres de la LDH résistants furent arrêtés, assassinés et/ou déportés. Elle s'est reconstituée pour participer à la reconstruction d'une France meurtrie par les atrocités de la guerre et de l'occupation. Elle n'a eu de cesse de se mobiliser pour soutenir les projets de liberté, d'égalité et de fraternité en défense permanente de l'État de droit. Les attaques dont elle fait aujourd'hui l'objet sont notamment la conséquence de son travail sur cette défense de l'État de droit, basé dans le cas présent sur l'observation des pratiques policières et l'exigence d'une désescalade indispensable au maintien de l'ordre républicain pour protéger le droit de manifester inscrit au cœur de notre contrat social. La liberté associative est quant à elle menacée par le risque de suppressions arbitraires des subventions accordées aux associations. Couper les vivres à celle-ci représente un des éléments constitutifs de la politique des régimes qui tendent à devenir illibéraux et autoritaires. Face à ces attaques sur la liberté d'action et l'indépendance des associations qui agissent dans le cadre de la loi républicaine et des conventions de droits de l'homme européen et international, le conseil municipal de Tournefeuille réuni en séance du 29 juin 2023 exprime son soutien à

la Ligue des Droits de l'Homme et réaffirme l'importance de maintenir la défense de l'État de droit.

Monsieur le MAIRE : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Laurent SOULIE.

M. SOULIE : Je vous remercie. Quand j'entends et je lis en même temps votre vœu, je suis assez inquiet de voir cette forme de dérive. D'abord, ce vœu est mensonger, tout simplement et à visé de récupération politique. Vous citez le ministre de l'Intérieur. Vous prétendez qu'il s'est exprimé à l'Assemblée le 5 avril dernier. D'abord, c'était au Sénat. Premièrement. Il répondait à un sénateur LR qui reprochait à l'État de financer la Ligue des Droits de l'Homme. La réponse exacte du ministre, je vais vous la citer mot pour mot. Vous pourrez aisément vérifier en allant sur les comptes rendus des séances en ligne du Sénat. Gérald DARMANIN a dit : « Monsieur le sénateur BONHOMME, vous posez la question de la Ligue des Droits de l'Homme. Je ne connais pas les subventions accordées par l'État à cette organisation, mais cela mérite d'être étudié au regard des actions qu'elle a menées. Je rappelle néanmoins qu'elle est également financée par beaucoup de collectivités locales que vous représentez. » Vous nous traduisez cela en : « Monsieur le ministre de l'Intérieur appelle les collectivités territoriales à couper les subventions aux associations. » Vous vous posez en victime alors que ce n'est pas du tout ce que le ministre de l'Intérieur a dit. Déjà, cela me pose un petit problème. Quant à la réponse de la Première ministre au Sénat que vous citez également, elle a affirmé qu'il n'était pas question de baisser par principe les subventions de telle ou telle association, mais de dialoguer avec elles de leurs actions dès qu'il s'agit de financements publics. Néanmoins, une incompréhension persiste face à la position de l'association la Ligue des Droits de l'Homme, face à l'islamisme radical et cette incompréhension, je le souligne, est partagée à la fois par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et par la LICRA. En matière d'antisémitisme, puisque vous prenez l'exemple de l'affaire Dreyfus et vous vous faites tout votre vœu autour de cela, il y a des questions à se poser sur certaines prises de position récentes autour de l'islamisme radical. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre cette motion qui récupère et transforme les réponses, autant celles de la Première ministre que celles du ministre de l'Intérieur. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. Je vais vous faire une proposition, mes chers collègues. La proposition que je souhaite vous faire, c'est de renvoyer en commission cette motion pour la raison suivante. C'est que le fond de la motion est intéressant et je ne veux pas que nous accrochions à un problème d'écriture, un problème non, ce n'était pas l'Assemblée, c'était le Sénat. Vous voyez ce que je veux dire ? Cela n'a pas lieu d'être. Il se peut qu'il y ait une erreur, que ce ne soit pas l'Assemblée, mais le Sénat et que peut-être effectivement nous l'avons reçu très tardivement. J'ai entendu votre propos. Nous avons déjà soutenu la Ligue des Droits de l'Homme ici, dans cette assemblée. Nous n'aurons pas de difficulté à soutenir à nouveau la Ligue. Ce que nous recherchons au travers de ce vœu, en tout cas, la position du groupe majoritaire, c'est celle-ci, c'est de l'écrire de telle façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou de difficulté à le soutenir. La proposition que nous ferons et que je vais soumettre à l'Assemblée, c'est effectivement le déport en commission à laquelle vous participerez, vous participerez à son écriture et vous voterez contre à la fin. Il n'y a pas de difficultés. Cela ne trahit pas la position de chacun. Je veux dire que nous ne pouvons pas, me semble-t-il, passer au vote quelque chose qui mérite d'être amendé, etc. Est-ce que cette proposition vous convient ?

Monsieur MERIODEAU : Pour notre part, cela nous convient en l'état.

Monsieur le MAIRE : Merci de cela, je sou mets à votre approbation.

Monsieur SOULIE : Je voudrais juste terminer pour dire que le problème, ce n'est pas la confusion entre le Sénat et l'Assemblée, c'est qu'on déforme les propos du ministre de

l'Intérieur et de la Première ministre. On leur fait dire des choses qu'ils n'ont pas dites. C'est tout. Ils ne l'ont pas dit.

Monsieur le MAIRE : J'ai pris un exemple. Je ne vais pas reprendre tous vos propos, Monsieur SOULIE. Ne m'en demandez pas trop. Je sou mets à l'approbation du conseil municipal le déport en commission de ce vœu.

Résultat du vote Déport en commission du vœu de la Liste Citoyenne de soutien à la Ligue des Droits de l'Homme	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	0	6	0

Monsieur le MAIRE : Il est transmis en commission pour réécriture.

VŒU DE LA LISTE CITOYENNE DE TOURNEFEUILLE SUR L'AGRÉMENT ANTICOR

Monsieur le MAIRE : Nous avons ensuite un vœu des élus de la liste citoyenne sur l'agrément ANTICOR.

Madame MEIFFREN : Tout le monde l'a, il circule.

Monsieur le MAIRE : Allez-y, le chronomètre tourne.

Monsieur MERIODEAU : Si je peux faire plutôt un propos introductif puisqu'il est en train, comme l'a dit Madame la Première Adjointe, d'être distribué sur table et que je ne l'ai pas encore entre les mains. Non, je ne l'ai pas reçu en tant que tel. En introduction, effectivement il a été envoyé à tous les élus dans une version que je vais qualifier de longue qui a été retravaillée suite à un certain nombre de commentaires et un travail que nous avons fait avec la Première Adjointe. En accord avec elle, nous avons intégré des amendements proposés. Nous allons donc gagner du temps, nous allons intégrer les amendements qui nous ont été proposés et nous vous proposons ce vœu. Alors que l'agrément a été remis en cause pour un point de forme.

Monsieur le MAIRE : Un point de forme. Monsieur SOULIE dit que ce n'est pas recevable. C'est absolument recevable. Si vous voulez, nous pouvons faire l'exercice suivant qui consiste à lire le vœu initial, les amendements. Nous en avons pour 20 minutes. Nous pouvons prendre le temps sans difficulté. Stéphane MERIODEAU propose à l'assemblée de lire le vœu amendé. Cela permet effectivement de gagner un petit peu de temps et il a été amendé par le groupe majoritaire. Mais vous aurez la parole, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Excusez-moi, vous faites des amendements entre vous sans le faire en conseil municipal.

Monsieur le MAIRE : Vous aurez la parole.

Monsieur SOULIE : J'aurai la parole. Très bien.

Monsieur le MAIRE : Allez-y.

Monsieur MERIODEAU : Je vais prendre maintenant la lecture du vœu et donc vous pourrez faire état des différences avec ce que vous avez reçu. Le vœu des élus de la Liste Citoyenne Tournefeuille sur l'agrément ANTICOR fait écho au vœu voté en conseil municipal.

Monsieur SOULIE : Je voudrais que nous prenions le vœu initial et qu'ensuite nous fassions les amendements, s'il vous plaît.

Monsieur le MAIRE : Allez-y, Monsieur MERIODEAU.

Monsieur MERIODEAU : Je continue la lecture ?

Madame STOLL : Du vœu initial.

Monsieur le MAIRE : S'il vous plaît, Monsieur SOULIE. Vous n'avez pas le micro. C'est moi qui préside cette assemblée. Vous avez fait cette proposition. Je ne donne pas droit à cette proposition. Vous allez avoir la lecture du vœu amendé et en complément, comme cela nous gagnerons un petit peu de temps, vous pouvez prendre les notes que vous voulez. Vous m'écoutez ou pas ? Non ? En complément, vous aurez les amendements qui ont été apportés. Comme cela vous aurez les amendements et le vœu modifié. Allez-y.

Monsieur MERIODEAU : Je reprends la lecture. Ce vœu fait écho au vœu voté en conseil municipal conjointement par la Ligue Citoyenne Tournefeuille et la majorité municipale, vœu qui s'inquiétait des menaces pesant sur l'agrément donné par le Gouvernement à l'association ANTICOR, association de lutte contre la corruption. C'est finalement le vendredi 23 juin 2023, que le Tribunal administratif de Paris a retiré son agrément à ANTICOR. Cette décision rend quasiment impossible sa capacité à se pourvoir en justice et à ouvrir des enquêtes au nom de l'intérêt général dans des affaires de concussion, corruption, trafic d'influence, favoritisme, détournement de fonds publics, corruption et entrave à l'exercice de la justice, recel et blanchiment de l'ensemble de ces infractions, achat de voix et entrave à l'exercice du droit de vote. Cette suppression d'agrément arrive par ailleurs dans un contexte très particulier, celui de la dissolution du collectif « Les soulèvements de la Terre » et d'une éventuelle révision des subventions à la Ligue des Droits de l'Homme. Comme dans toute démocratie, nous avons besoin de contre-pouvoirs, d'une opposition respectée, de syndicats et d'associations écoutées, d'une presse libre et indépendante. Nous ne pouvons nous résoudre à voir se dégrader les valeurs fondamentales de la République basée sur la probité et l'intérêt collectif. Réuni le 29 juin 2023, le Conseil municipal de Tournefeuille adopte et adresse ce vœu de soutien au pluralisme d'actions en justice, des actions des associations intervenant dans les affaires de corruption, demande au Gouvernement de renouveler l'agrément d'ANTICOR, demande l'engagement d'un travail législatif pour que l'agrément des associations anticorruption soit confié à une autorité administrative.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je vous redonnerai la parole ensuite, Monsieur SOULIE ou à votre groupe. Puisqu'il a été amendé par le groupe majoritaire, je vais donner la parole à Isabelle MEIFFREN qui va vous indiquer les amendements qui ont été apportés, ce que nous avons ajouté et ce que nous avons enlevé par rapport au texte initial.

Madame MEIFFREN : Merci Monsieur le Maire. Monsieur SOULIE, si vous me le permettez, je vais dire les phrases principales. Il y a des petites introductions de phrases. Non. Ok. Par ce vœu, nous faisons suite à notre vœu et remplacer ce vœu qui fait écho au vœu voté en conseil municipal, etc. Il y a une petite modification de style. « C'est finalement le vendredi 23 juin », nous avons rajouté « C'est finalement ». Nous avons enlevé du vœu initial la phrase suivante : « Officiellement, une mauvaise rédaction de l'acte en est la seule cause. Il a pourtant été rédigé par le secrétariat général du Gouvernement, ce qui se fait de mieux en matière de maîtrise de droit public. » Nous avons supprimé d'un commun accord cette phrase. Nous avons dans un paragraphe suivant dans la version originale supprimé : « Doit-on comprendre

qu'il s'agit d'un feu vert donné à la délinquance en col blanc ? » Nous avons ensuite fait un amendement d'ajout pour expliquer l'ensemble des infractions susceptibles de poursuites pénales pour lesquelles ANTICOR peut se saisir. C'est un amendement d'ajout où nous avons dit : « Les affaires de concussion, corruption, trafic, etc. », qui sont les domaines dans lesquels ANTICOR est habilité à agir. Nous avons supprimé la partie : « L'association est actuellement partie civile dans le cadre de plusieurs affaires. » Nous avons supprimé ce paragraphe avec la liste des affaires concernées. Vous les avez sous les yeux, le Qatar, etc. Cela ne nous semblait pas important de faire de la publicité sur ces affaires alors que vous allez sur le site d'ANTICOR et vous voyez toutes les affaires sur lesquelles ANTICOR est impliquée. Ensuite, « cette suppression d'agrément », c'est inchangé. « Comme dans toute démocratie », c'est inchangé. « Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir se dégrader », c'est inchangé. Ensuite, dans les attendus de ce vœu et dans l'expression que nous allons en faire, nous avons rajouté la demande d'un engagement d'un travail législatif pour que l'agrément des associations anticorruption soit confié à une autorité administrative indépendante.

Monsieur le MAIRE : Merci. Monsieur SOULIE, vous avez la parole si vous souhaitez la prendre.

Monsieur SOULIE : Oui, bien sûr que je souhaite la prendre. Déjà sur le principe d'un vœu qui nous a été envoyé par mail une demi-journée avant, nous l'avons reçu hier, sur lequel nous travaillons et au lieu de l'aborder tel quel en conseil municipal, la majorité propose des amendements. Vous modifiez le texte et vous nous le remettez sur table. Là, nous découvrons un texte qui est quand même fortement amendé en bien, je le souligne quand même parce que c'est vrai que le texte original est à la limite presque attaquable en justice. C'est très politisé, mais comme nous pouvions nous y attendre. Déjà sur le principe, je trouve vraiment très dommageable de ne pas nous avoir associés, peut-être dans une séance extraordinaire avant le conseil municipal ou je ne sais pas quand cela s'est passé, hier, avant-hier ou la semaine dernière, ou tout au moins de réserver le conseil municipal pour l'amendement de ce texte. Vous faites cela en catimini entre vous et nous découvrons le texte sur table. Déjà sur le principe, c'est très discutable.

Deuxièmement, je vais répondre à ce vœu concernant l'annulation de l'agrément. Premièrement, il ne s'agit pas d'une décision politique, mais d'une décision de justice émise par le Tribunal administratif de Paris. Par ailleurs, il faut signaler que la justice avait été saisie par d'anciens membres d'ANTICOR qui considéraient eux-mêmes que l'association devait perdre son agrément. L'appel est donc en cours. Nous avons l'impression, à vous lire, qu'il s'agit d'une volonté de faire taire ANTICOR parce que le monde politique serait entièrement corrompu. Je reste sur le texte d'origine, donc cela a été édulcoré, mais c'est vrai qu'à le lire au début, nous avons l'impression de lire un tract du Rassemblement National. Oui, tous pourris. Vous savez, sur cet air-là. La Première ministre a transmis sans attendre la demande de nouvel agrément au ministre de la Justice afin que celle-ci puisse être examinée dans les meilleurs délais. L'objet de votre vœu initial, qui était de demander au Gouvernement d'agir, maintenant il y a un peu plus de texte, n'a pas lieu d'être puisque le Gouvernement a déjà transmis la demande de nouvel agrément. Je précise que les procédures pénales en cours dans lesquelles ANTICOR s'est constituée partie civile ne sont pas remises en cause, l'appel étant suspensif. Vous citez dans votre motion un certain nombre d'affaires qui sont toujours en cours puisque l'appel n'est pas suspensif. En revanche effectivement, la perte de l'agrément, quelle qu'en soit la cause, rend la constitution future de partie civile de l'association irrecevable. La recevabilité s'apprécie néanmoins au jour où le jugement intervient. Cette question sera évoquée dans le cadre du projet de loi de programmation et d'orientation du ministère de la Justice 2023-2027, débattu à partir du 3 juillet en séance publique à l'Assemblée. Vous voyez, là vous demandez à ce qu'il y ait un travail législatif pour que l'agrément, etc., c'est déjà prévu. C'est le 3 juillet. Vous demandez donc des choses qui sont déjà à l'agenda de l'Assemblée nationale. Tout comme vous, et c'est un point sur lequel nous pouvons nous retrouver, nous sommes déterminés à lutter pour la transparence et contre toute forme de corruption, tant au niveau national que local et dans toutes les occasions qui se

présenteront. Toutefois, vous comprendrez que comme l'instruction est en cours, nous nous abstiendrons de voter cette motion.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette position. Je vais soumettre à l'assemblée le vœu ainsi écrit. Je pense néanmoins, pour faire un dernier amendement, qu'il manque un mot qui dénature finalement, notamment la dernière phrase : « Que soit confiée à une autorité administrative », une autorité administrative indépendante. Je vous propose en deux temps. Je vous propose donc le texte amendé, réamendé avec ce petit amendement et avant de soumettre à votre vote, dire à Monsieur SOULIE que la méthode n'est pas discutable. Vous pouvez toujours critiquer le maire qui préside le conseil municipal et la méthode, ce n'est pas critiquable. Tous les élus reçoivent en même temps et à la même heure les vœux et les motions. Il est donc de la responsabilité de chaque groupe politique de se rapprocher de l'auteur d'un vœu. Bien sûr, cela a toujours fonctionné ainsi. À la Métropole, cela fonctionne comme ça. Nous pouvons citer un certain nombre d'assemblées où vous n'avez pas nécessairement sur table la dernière version écrite. Ne faites pas de grands gestes à propos de la méthode. Le tout, c'est de se retrouver derrière le contenu de ce vote et ainsi soulever le sujet qui est autour de l'agrément ANTICOR. Je soumetts à votre approbation.

Résultat du vote Vœu amendé de la Liste Citoyenne sur l'agrément Anticor	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	0	6	0

MOTION DE LA LISTE CITOYENNE DE TOURNEFEUILLE SUR UNE FERME URBAINE À TOURNEFEUILLE

Monsieur le MAIRE : Il nous reste une motion de la Liste Citoyenne sur une ferme urbaine à Tournefeuille. Qui le présente ? Nadine.

Madame STOLL : En décembre 2021, Toulouse Métropole a lancé un appel à candidatures pour accompagner particulièrement chaque commune désireuse de développer un projet agricole. Désormais, sept communes sont accompagnées en ingénierie par la Métropole, à savoir Balma, Castelnau, Cugnaux, Colomiers, L'Union, Pibrac et Saint-Orens. Quatre autres se sont portées volontaires pour en bénéficier : Seilh, Aussonne, Villeneuve-Tolosane et Mons. Toulouse Métropole veut encore aller plus loin dans son agriculture avec un dispositif de soutien financier à hauteur de 50 % plafonné à 200 000 € pour accélérer la mise en place. Déjà 500 hectares sont inscrits dans des projets agricoles de territoire. Toutes les communes ont pour ambition de cultiver, selon des pratiques respectueuses de l'environnement, d'approvisionner les restaurations collectives ou de pratiquer le circuit court. Considérant que Tournefeuille n'est pas sur la liste et pour être en cohérence avec l'annonce de Monsieur le Maire faite lors de la réunion publique portant sur le PADD qui était de créer une ferme urbaine, le conseil municipal réuni ce jour s'engage à une action concrète de prospection et de création de fermes urbaines sur son territoire, quel que soit le site – j'en cite deux que nous avons plus ou moins situés : Pirac et Pahin – et de faire connaître son engagement et son projet auprès de Toulouse Métropole pour obtenir les accompagnements et aides financières nécessaires.

Monsieur le MAIRE : Merci. C'est Isabelle MEIFFREN qui vous répond, en tout cas qui donne la position du groupe majoritaire.

Madame MEIFFREN : Je voudrais quand même réaffirmer que oui, nous avons bien évidemment l'intention de développer et d'accueillir une « activité agricole » type maraîchère ou autre sur la commune. Nous n'avons pas répondu en 2021 parce que nous n'avions pas de porteurs de projet. Nous attendons le prochain appel à candidatures de la Métropole, étant entendu que nous rencontrons des porteurs de projets qui nous déposent leur projet, nous

discutons, nous regardons ce que nous pouvons faire, nos potentialités, oui, non. Nous sommes en relation avec la Métropole, avec tout le travail qui est fait dans le cadre du projet alimentaire territorial et les choses avancent comme elles peuvent. Juste pour vous donner quand même une idée de la temporalité pour réussir à faire émerger des projets. Il y a des projets de ferme urbaine qui sont nés sur la Métropole. Certains ont mis plus de quinze ans à sortir de terre. Nous nous y attelons. J'espère que nous arriverons peut-être plus rapidement, au moins à accueillir une activité sur la collectivité. Tout cela pour dire que ce sont quand même des opérations complexes. Je voulais dire qu'en matière de circuits courts, nous avons 150 parcelles de maraîchage sur la commune. Cela fait un certain nombre de ménages qui peuvent profiter de leurs productions et des circuits courts, que nous accueillons des AMAP, que nous avons un marché bio le vendredi soir. Nous avons commencé par faire un certain nombre d'actions sur notre territoire pour favoriser les circuits courts et le maraîchage de proximité. La prochaine étape, c'est l'installation d'une activité sur la commune. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous y attelons et ce que nous vous proposons, c'est lors d'une prochaine commission, de vous présenter les projets que nous avons réceptionnés pour que vous en mesuriez bien les opportunités et les difficultés éventuelles et que nous en discutions ensemble. Je propose, Monsieur le Maire, que nous revoyions cela en commission.

Monsieur le MAIRE : Merci. Monsieur SOULIE, oui.

Monsieur SOULIE : Très bien, Madame MEIFFREN, je vous remercie et je me réjouis surtout de voir que vous avez changé d'avis sur le sujet. Puisqu'il y a à peu près un an en mars 2022, notre groupe avait posé la question de l'ambition de la Ville en matière d'agriculture urbaine et vous nous aviez répondu, je vous cite : « Sur notre manque d'ambition sur l'agriculture urbaine, vous vous imaginez bien que nous nous sommes posé la question. La question, nous l'avons étudiée il y a quinze ans. » Alors, vous aviez cité avoir travaillé avec Terre de Liens, avec la Métropole, avec Première vue, pour conclure que finalement, c'était compliqué pour installer un maraîcher. Il n'y avait pas 2 hectares, il allait falloir mettre des grilles autour, des investissements colossaux. Tant qu'il n'y a pas un maraîcher qui se pointe chez vous pour s'installer, n'insistez pas. C'est ce que vous avez dit Terre de liens, ce que vous nous aviez rapporté. Ne faites pas des pieds et des mains, surtout pour installer quelqu'un qui ne va pas arriver à vivre en milieu périurbain. Votre position était entièrement fermée, nous avons l'impression d'être des imbéciles qui posaient une question idiote. Là, je me réjouis de voir que finalement vous êtes tout à fait ouverte à suivre l'ambition portée par Toulouse Métropole et je m'en réjouis puisque là vous nous aviez répondu que vous étiez dans des relations ville-campagne, donc que nous allions travailler avec des agriculteurs pas trop loin, mais que finalement il n'y avait pas cette volonté d'installer un maraîcher sur une petite parcelle où, je vous cite, il va produire trois poireaux et gagner 800 € par mois. C'est votre position un petit peu radicale de 2022. Je vois que vous êtes petit peu revenue dans l'air du temps. Les fermes urbaines, c'est l'avenir et je me réjouis que Tournefeuille aille enfin dans cette direction, comme nous l'avions sollicité l'an dernier. Je vous remercie.

Madame MEIFFREN : J'espère que l'ingénierie de la Métropole... Pardon, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE : Vous pouvez ressortir tous les comptes rendus que vous voulez, Monsieur SOULIE, nous avons indiqué dans les orientations politiques de cette mandature que nous travaillerions sur le sujet. Le propos d'Isabelle est tout à fait factuel, ce qui alimente le fait que c'est un sujet complexe, qu'il faut refaire un point d'histoire sur Terre de liens, les études que nous avons conduites, c'est un sujet que nous maîtrisons parfaitement bien et nous vous dirons où cela en est. Le dépôt en commission a pour vocation à réécrire cette motion, si vous le souhaitez. Il n'est pas mis les pas mis au vote. Je vais vous donner la parole après. La proposition qui est faite par la majorité, c'est de ne pas le mettre au vote, de le déposer en commission, de le réétudier pour le préciser, le nourrir de telle façon à ce qu'il soit voté par l'ensemble du conseil municipal. Madame STOLL.

Madame STOLL : J'entends le discours d'Isabelle MEIFFREN qui est positif de fait, mais cette motion justement confirme et conforte les propos de tous ici, des deux oppositions et de la majorité. Il y a donc tout lieu de mettre cette motion au vote et sur ce point, je pense qu'il y aura l'unanimité. Nous demandons la mise au vote ce soir, ce qui n'empêche pas de travailler en commission ultérieurement, bien sûr.

Monsieur le MAIRE : Je réitère la proposition de la majorité et du président de cette assemblée de déporter cette motion en commission de façon à l'amender, la compléter. Oui, nous avons des projets en matière d'agriculture urbaine et ce n'est pas parce que nous ne sommes pas inscrits sur la liste comme vous l'indiquez. Nous viendrons le préciser, donner un certain nombre d'éléments. Cela ne détériorera pas la motion, mais en l'état, nous ne souhaitons pas l'adopter telle qu'elle est écrite. La proposition que je sou mets au vote est le déport en commission et je répondrai à Monsieur SOULIE, alors vous renvoyez à Isabelle, mais vous pouvez renvoyer à chacun des propos, soit en séance ou hors séance, la position de notre groupe et que je porte, que je préside, a toujours été la même. Si vous avez suivi les débats sur le PADD, c'est venu en débat au mois de décembre au Phare, vous n'êtes pas intervenu, mais vous y étiez. Vous avez entendu une position très claire de notre majorité. N'essayez donc pas de trouver qui a dit quoi, à quel moment et comment, cela n'a pas de sens. L'orientation est claire et nous viendrons travailler sur cette motion en commission. Je sou mets au conseil municipal le déport, l'adresse en commission de ceux de cette motion de la Liste Citoyenne qui est contre.

Résultat du vote Déport en commission de la motion de la Liste Citoyenne sur la ferme urbaine	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7	1	0

Monsieur le MAIRE : Nous avons terminé les rapports, les dossiers. Nous avons peut-être quelques éléments d'actualité. Ensuite, nous donnerons la parole à l'Agora. Patrick CHARTIER.

Monsieur CHARTIER : Merci Monsieur le Maire. J'avais un petit mot à dire.

Monsieur le MAIRE : Nous sommes hors ordre du jour pour le coup, donc nous faisons bref, s'il vous plaît.

Monsieur CHARTIER : Nous devons effectivement à nos administrés, à nos sympathisants des explications sur la constitution de notre groupe Tournefeuille Écologie Solidarité au sein de la majorité municipale. Un groupe qui réunit cinq élus Europe Écologie Les Verts, Isabelle MEIFFREN notre Premier adjointe, Sophie VALCKE, Aurore DUFAUD, Laurence STASKIEWICZ et moi-même. Cette constitution de groupe exprime notre besoin de disposer d'une plus grande autonomie d'expression en matière de transition écologique. Au sein de notre collectif pluriel, nous partageons bien sûr le même socle de valeurs, des valeurs d'humanisme, de solidarité. Toutefois, nous n'avons pas tout à fait le même sens de l'urgence, des priorités et parfois des moyens à mettre en œuvre pour être sur les bons rails, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, un défi qui demande de la détermination et parfois de prendre des décisions courageuses pour réparer les erreurs du passé et ne pas les réitérer. Je ne m'étendrai pas sur le sujet qui a révélé nos différences d'appréciation sur ce que nous pouvons appeler l'intérêt général. Nous nous sommes exprimés dans la presse en avril dernier à ce sujet.

Par ailleurs, si notre collectif municipal travaille dans la solidarité autour du projet devant lequel nous nous sommes engagés devant les électeurs et électrices, gommer nos différences de sensibilités politiques, de vision, n'est pas sain. Au contraire, cette démarche de clarification peut redonner le goût de la politique au sens noble du terme aux Tournefeuilleaises et

Tournefeullais, qu'il s'agisse de débattre sur les sujets qui concernent leur vie quotidienne ou sur des sujets d'envergure nationale.

En conclusion, la création de notre groupe n'est pas synonyme de rupture. Nous continuons d'œuvrer autour du projet qui nous a réunis il y a trois ans autour de Dominique FOUCHIER pour améliorer le quotidien des Tournefeullaises et Tournefeullais, mais sans hypothéquer celui des générations futures. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci. Nous allons clôturer cette séance en remerciant Max GIROUD et Nadège BARATS qui ont préparé cette séance du conseil municipal, Brigitte DELIBES qui était là tout à l'heure et à travers vous, l'ensemble des services qui préparent nos travaux. Nous aurions pu saluer Jean-Luc MARTINEZ, La Dépêche, qui s'est rendu à Blagnac, je crois, ou à Colomiers, parce que c'est sa dernière séance au conseil municipal de Tournefeuille. Il change de fonction à La Dépêche du Midi. Nous aurons un nouvel interlocuteur. Mais en tout cas, je voulais le saluer. Il regardera la vidéo du début à la fin, j'imagine. En tout cas, nous lui transmettons nos salutations. Je clos donc cette séance du conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 38.

• • •

Le Maire,



Dominique FOUCHIER

Le secrétaire de séance,



Isabelle MEIFFREN